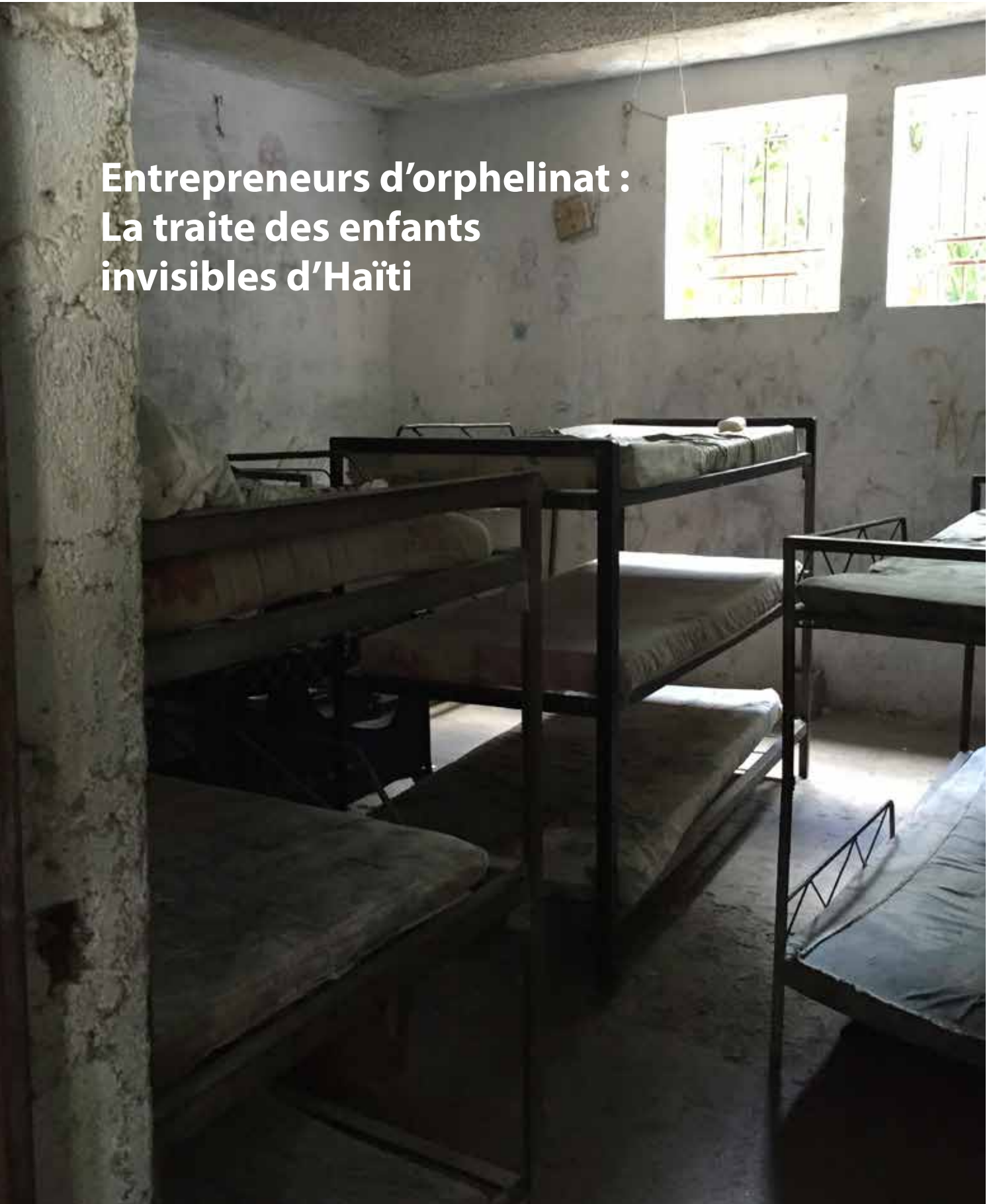


Entrepreneurs d'orphelinat : La traite des enfants invisibles d'Haïti



Auteurs

Georgette Mulheir avec Mara Cavanagh et d'autres collègues.

Contributeurs et chercheurs

Eugene Guillaume, Jamie McMutrie, Ali McMutrie, Morgan Wienberg
et Matthew Thomas.

Table des matières

Sommaire exécutif	5
Objectif de ce document	7
Une histoire oubliée	7
Le préjudice causé par l'institutionnalisation	8
La violence et les abus dans les institutions pour enfants	9
L'institutionnalisation et la traite	10
Définitions	11
Les enfants dans les orphelinats et les institutions en Haïti	12
La traite en Haïti	13
Le cadre législatif et politique international et national	14
Données factuelles issues de recherches sur l'institutionnalisation et la traite des enfants en Haïti	15
Témoignages de cas de traite des enfants dans les institutions en Haïti	17
Caractéristiques de la maltraitance et de la traite des enfants dans les institutions	26
Comment fermer un orphelinat qui pratique la traite des enfants	28
Résultats de l'intervention de Lumos dans trois orphelinats	30
L'argent : une partie du problème et une solution possible	30
Les financements en provenance d'organisations religieuses et l'aide apportée aux orphelinats	34
Conclusions	35
Recommandations	36



Sommaire exécutif

On estime que 32 000 enfants vivent dans des orphelinats en Haïti. Plus de 80 % ne sont pas orphelins. 80 années de recherches démontrent le préjudice causé lorsqu'on élève les enfants dans des institutions. Par conséquent, la plupart des pays du monde en développement ont abandonné ce type de prise en charge depuis plusieurs années.

Le gouvernement haïtien a donné la priorité à la réduction de la dépendance envers la prise en charge en orphelinat pour s'assurer que les enfants peuvent être élevés dans des familles. Par ailleurs, il a mis en priorité la lutte contre la traite des enfants, une autre préoccupation importante en Haïti.

Cependant, les donateurs et les bénévoles bien intentionnés des États-Unis, du Canada et d'Europe soutiennent les orphelinats haïtiens à grande échelle. Des dizaines de millions de dollars sont probablement envoyés aux orphelinats en Haïti chaque année par de nombreuses filières, y compris les transactions en espèces, qui rendent le suivi de l'argent difficile.

La disponibilité de ce genre de financement et le désir des personnes bien intentionnées d'aider les « orphelins », encouragent la création d'orphelinats dans un but purement lucratif. Seuls 15 % d'entre eux sont enregistrés. Les autres opèrent en marge de la loi et ne publient donc pas de comptes ni de budgets. Aucun système officiel n'existe pour enregistrer l'admission des enfants dans les orphelinats ou leur sortie.

De nouvelles données prouvent que des orphelinats font du trafic d'enfants dans certains pays en développement. Certains orphelinats en Haïti sont établis dans les meilleures intentions et s'efforcent d'offrir des soins adéquats. Cependant, les témoignages contenus dans ce rapport suggèrent qu'une tendance s'est développée où des orphelinats haïtiens font du trafic d'enfants. Les preuves démontrent un type de comportement cohérent, notamment :

- Les « directeurs » des orphelinats paient des « trouveurs d'enfants » pour recruter les enfants pour l'orphelinat. Dans certains cas, on paie les familles pour qu'elles abandonnent leurs enfants. Dans d'autres cas, on les amène à croire faussement que leurs enfants recevront une éducation et que leur vie sera meilleure. L'orphelinat se sert des enfants pour persuader les donateurs de leur donner de l'argent. Les sommes reçues dépassent largement l'argent dépensé pour s'occuper des enfants.
- Dans de nombreux cas, les enfants sont négligés et abusés dans l'orphelinat. Des témoins directs attestent que la disparition ou le décès de certains enfants ne sont pas enregistrés. Ces cas font rarement l'objet d'enquêtes pénales ou de poursuites judiciaires.

Lumos, de concert avec les autorités gouvernementales procède actuellement à la fermeture de trois orphelinats où les enfants ont été victimes de la traite. Avec un peu de soutien, plus de 75 % des enfants pourraient être réunis avec leurs familles. D'autres enfants seront placés dans des familles d'accueil et les jeunes adultes seront soutenus vers l'autonomie.

Il est considérablement moins coûteux de soutenir les enfants pour qu'ils vivent dans leurs familles plutôt que de les garder dans des orphelinats.

Un plan holistique et commun est nécessaire pour retirer tous les enfants des orphelinats néfastes, les placer dans des milieux familiaux affectueux et s'assurer de leur inclusion à l'école et de leur accès aux soins de santé et à un niveau de vie suffisant.

Principales recommandations

Le gouvernement d'Haïti devrait renforcer le système de protection de l'enfance et les approches judiciaires relatives à la traite des enfants, notamment : élaborer un système d'inspection indépendant, élaborer un système pour suivre les enfants pris en charge, augmenter le nombre d'assistants sociaux et améliorer leur formation, et donner la priorité aux enfants victimes de la traite dans les orphelinats au sein de la Stratégie de lutte contre la traite.

Les partenaires multilatéraux et bilatéraux du gouvernement (y compris les Nations Unies, l'Union européenne et le gouvernement des États-Unis) devraient soutenir le gouvernement haïtien pour renforcer la protection de l'enfance et lutter contre la traite des enfants, notamment : s'assurer que leurs propres fonds ne sont pas utilisés pour maintenir ou établir des orphelinats, encourager d'autres donateurs à faire de même, investir dans les services de soutien en matière de santé, d'éducation et communautaires, investir dans le service de protection de l'enfance du gouvernement (IBESR) et le Comité de lutte contre la traite, soutenir l'application de la stratégie pour fermer les orphelinats où règnent les pires conditions, et s'assurer qu'aucun membre de leur personnel, y compris les Casques bleus de l'ONU, ne se porte volontaire ou n'investisse dans les orphelinats.

Les donateurs qui financent actuellement les orphelinats devraient s'assurer que leur orphelinat partenaire n'est pas impliqué dans des pratiques néfastes ou illicites. Ils devraient soutenir l'orphelinat pour adopter une prestation de services à base communautaire qui permet aux enfants de l'orphelinat de vivre dans des familles.

Les donateurs qui songent à financer les orphelinats devraient bien étudier les besoins de la communauté locale, parler aux experts et réacheminer leurs fonds vers des programmes consacrés au maintien de la famille et au développement au niveau de la communauté.

Les bénévoles ne devraient pas participer au bénévolat à court terme dans les orphelinats, qui nuit au développement de l'enfant. Ils devraient faire des recherches pour trouver une agence de bénévolat intègre. Ils devraient chercher des possibilités de programmes de développement au niveau de la communauté et de maintien de la famille. Les bénévoles qui sont actuellement dans les orphelinats et qui s'inquiètent des pratiques néfastes devraient songer à interrompre leur placement et à contacter les autorités pertinentes ou à demander conseil auprès d'organisations qui travaillent localement sur le maintien de la famille ou le développement au niveau de la communauté.

Objectif de ce document

On estime que 32 000 enfants vivent dans des orphelinats en Haïti.¹ Plus de 80 % ont au moins un parent en vie. La plupart sont là pour un ensemble complexe de raisons : la pauvreté, le handicap, le logement, et un manque d'accès aux services de santé et d'éducation. Cependant, il devient évident que les bonnes intentions de certains donateurs et bénévoles internationaux ont entraîné le développement du système d'orphelinats depuis le tremblement de terre de 2010, et que ce système sépare activement, sans motif raisonnable et dans beaucoup de cas illégalement, les enfants de leurs familles et les expose à un risque de préjudice, d'abus et de traite.

Ce document tente d'établir l'envergure et la forme des abus et de la traite dans les orphelinats d'Haïti. Il présente des données probantes qui démontrent des tendances plutôt que des incidents isolés. Il présente des témoignages de cas spécifiques recueillis sur l'ensemble d'Haïti, fournis par des témoins visuels d'Haïti, des États-Unis, du Canada et d'Europe. Pour finir, il fournit des preuves de — et des lignes directrices pour — la solution. Il documente et souligne la façon dont on peut retirer en toute sécurité les enfants des orphelinats néfastes et, dans la mesure du possible, les réunir avec leurs familles. Pour finir, il fournit une carte de route pour mettre fin à cette pratique en Haïti.

Une histoire oubliée

En 1909, le Président Théodore Roosevelt a accueilli la Première Conférence de la Maison-Blanche sur la Prise en charge des enfants dépendants, visant à mettre fin à l'institutionnalisation des enfants. Les résultats ont servi de base aux initiatives sur le renforcement du bien-être social et de la famille aux États-Unis et ils ont amené à la conclusion que « l'on ne devrait pas retirer les enfants de leurs familles, sauf en cas d'urgence et pour des raisons impérieuses et, si nécessaire, les familles pauvres devraient recevoir une aide financière pour soutenir leurs enfants. Les enfants qu'il fallait retirer de leurs familles devraient être pris en charge par des familles d'accueil... »²

Les premières tentatives de placements d'enfants dans des familles d'accueil au Royaume-Uni ont eu lieu il y a 130 ans.³ L'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et de nombreux pays d'Europe ont abandonné les orphelinats dès les années 1950, souvent parce que des abus graves avaient été commis dans les institutions résidentielles.⁴

100 ans après la conférence de la Maison-Blanche, nous trouvons un monde développé qui a rejeté la prise en charge en orphelinats depuis plusieurs dizaines d'années en raison du préjudice causé aux enfants, mais qui soutient avec enthousiasme l'exportation du système d'orphelinats vers le monde en développement. Ayant oublié nos propres histoires en matière de développement des systèmes de protection de l'enfance, il semblerait que de nombreuses personnes en sont arrivées à percevoir les orphelinats comme un bien social, ou du moins une nécessité. Ils ne sont ni l'un ni l'autre.

Ayant oublié nos propres histoires en matière de développement des systèmes de protection de l'enfance, il semblerait que de nombreuses personnes en sont arrivées à percevoir les orphelinats comme un bien social, ou du moins une nécessité. Ils ne sont ni l'un ni l'autre.

1 L'Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti (2013), Publication de l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches, <http://www.ibesr.com/fichier/Annuaire%20Corrige%202012-2014%20version%20juillet.pdf>

2 Hart, Hastings H., Francis J. Butler, Julian W. Mack, Homer Folks, et James E. West (Committee on Resolutions [Comité sur les Résolutions]), 1909. Proceedings of the Conference on the Care of Dependent Children (Actes de conférence sur la prise en charge des enfants dépendants), Washington, DC : U.S. Government Printing Office.

3 http://www.bbc.co.uk/news/uk-37201440?ocid=socialflow_twitter&ns_mchannel=social&ns_campaign=bbcnews&ns_source=twitter

4 Veuillez consulter : The Royal Commission into Institutional Responses to Child Sexual Abuse (La Commission royale sur les réponses institutionnelles aux abus sexuels des enfants) (s.d.) Findings (Observations). <https://www.childabuseroyalcommission.gov.au/public-hearings/findings> [accès le 30 août 2016]. Voir également : The Law Commission of Canada (2000) Restoring Dignity Responding to Child Abuse in Canadian Institutions. (Commission du Droit du Canada — La dignité retrouvée — la réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens) https://www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/inquiries/cornwall/en/hearings/exhibits/Peter_Jaffe/pdf/Restoring_Dignity.pdf [accès le 30 août 2016].

Néanmoins, selon un sondage américain effectué en ligne par Kidsave en 2012, plus d'un tiers des Américains croient encore que les orphelinats, s'ils sont bien gérés, peuvent assurer d'une manière "tout à fait satisfaisante" le bien-être d'un enfant.⁵

En 2015, les États-Unis ont fait des dons généreux aux organismes caritatifs — 373 milliards d'USD.⁶ Il est clair que les dons ne sont pas tous pour les orphelinats, mais il n'existe pas de données factuelles crédibles qui permettent d'estimer le montant donné aux orphelinats chaque année.

Sur 15 mois, à l'aide d'un simple système de repérage d'articles de presse contenant les mots-clés « orphelinat » et « Haïti », Lumos a identifié plus de 130 églises basées aux États-Unis, organismes confessionnels et particuliers, qui ont fait des dons aux institutions en Haïti, notamment des dons en nature — des jouets, des couvertures, des autocars pour les orphelinats — ainsi que des fonds. Les montants en espèce déclarés étaient pour la plupart inférieurs à 10 000 USD, mais certains pouvaient atteindre 100 000 USD, 500 000 USD et 800 000 USD. Dans de nombreux cas, l'article de presse ne divulguait pas le montant collecté. Cependant, dans les 16 cas où il était divulgué (12 % des 130 organismes), le montant déclaré représentait un total de 1 781 000 USD. Cette recherche rapide est probablement la pointe de l'iceberg et d'autres recherches seront nécessaires. Cependant, il est clair que malgré des données prouvant le préjudice causé par l'institutionnalisation des enfants, le financement des orphelinats en Haïti est populaire parmi les donateurs internationaux et les communautés confessionnelles.

En 2015, les États-Unis ont fait des dons généreux aux organismes caritatifs — 373 milliards d'USD.⁶ Il est clair que les dons ne sont pas tous pour les orphelinats, mais il n'existe pas de données factuelles crédibles qui permettent d'estimer le montant donné aux orphelinats chaque année.

Le préjudice causé par l'institutionnalisation

À l'échelle mondiale, on estime que huit millions d'enfants vivent dans des institutions en raison de leur pauvreté, d'un handicap ou de leur appartenance à un groupe marginalisé.⁷ Plus de 80 % ne sont pas orphelins. La plupart des orphelinats sont créés avec les meilleures intentions. Néanmoins, plus de 80 années de recherches effectuées dans le monde entier ont démontré le préjudice considérable causé aux enfants institutionnalisés qui sont privés de soins parentaux affectueux et qui souffrent par conséquent d'un préjudice physique et psychologique toute leur vie.⁸

Les bébés en particulier ne parviennent pas à se développer normalement sans une interaction individuelle directe, et les recherches démontrent le grave impact de l'institutionnalisation sur le développement précoce du cerveau.⁹ Les enfants retirés des institutions après l'âge de six mois souffrent souvent de troubles développementaux, notamment de retards mentaux et physiques.¹⁰ Les conséquences de l'institutionnalisation sont désastreuses. La vie en institution laisse des séquelles à long terme, qui peuvent notamment inclure de graves retards développementaux, un handicap, des dommages psychologiques irrémédiables, et des taux accrus de troubles de la santé mentale, de participation à un comportement criminel, et de suicide.¹¹ Les enfants ont tout simplement besoin de familles pour s'épanouir.

Les conséquences de l'institutionnalisation sont désastreuses. La vie en institution laisse des séquelles à long terme, qui peuvent notamment inclure de graves retards développementaux, un handicap, des dommages psychologiques irrémédiables, et des taux accrus de troubles de la santé mentale, de participation à un comportement criminel, et de suicide.

5 Recherche non publiée, Kidsave, Congressional Coalition on Adoption Institute (Institut de la coalition du Congrès sur l'adoption), et al, (2012.)

6 <http://money.cnn.com/2016/06/14/news/charity-donations-americans/>

7 On ne connaît pas le nombre d'institutions résidentielles ni le nombre d'enfants qui y vivent. Les estimations varient de « plus de 2 millions » (UNICEF, Progress for Children : A Report Card on Child Protection Number 8) (Progrès pour les enfants : un bilan de protection de l'enfance no 8) (2009) à 8 millions (cité dans : Pinheiro, P., Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants, UNICEF, New York, 2006.) Ces chiffres sont souvent communiqués comme des sous-estimations, en raison du manque de données de nombreux pays et du grand nombre d'institutions non enregistrées.

8 Berens et Nelson. The science of early adversity : is there a role for large institutions in the care of vulnerable children ? (La science de l'adversité précoce : les grandes institutions ont-elles un rôle dans la prise en charge des enfants vulnérables ?) The Lancet, 2015. Disponible sur le site : [http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(14\)61131-4/abstract](http://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(14)61131-4/abstract)

9 Bucharest Early Intervention Project, Caring for Orphaned, Abandoned and Maltreated Children (Projet d'intervention précoce de Bucarest : La prise en charge des enfants orphelins, abandonnés et maltraités), 2009. Disponible sur le site : <https://www.crin.org/docs/PPT%20BEIP%20Group>

10 Michael Rutter (1998) Development catch-up, and Deficit, Following Adoption after Severe Global Early Privation (Rattrapage développemental, et déficit, après l'adoption à la suite d'une privation précoce grave générale) <http://journals.cambridge.org/action/display-Abstract?fromPage=online&aid=10487&fileId=S0021963098002236> et consulter la fiche d'information de Lumos : How institutions are harmful for children (Comment les institutions nuisent aux enfants), 2014, pour davantage de précisions.

11 Assemblée générale des Nations Unies (2006) Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. A/61/299 p. 16. http://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_en.pdf; Veuillez consulter également : Pashkina, cité dans Holm-Hansen, J., Kristofersen, L. B et Myrvold, T. M. (eds.) (2003). Orphans in Russia (Les orphelins en Russie), Rapport du NIBR (Institut norvégien de la recherche urbaine et régionale) Vol 1, p. 83.



La violence et les abus dans les institutions pour enfants

Les rapports de nombreux pays du monde entier démontrent que la prise en charge institutionnelle expose les enfants à un risque accru de violence, d'abus et de négligence aux mains du personnel, des officiels, des bénévoles et des visiteurs responsables de leur bien-être. Les cas d'abus documentés incluent la torture, les coups, l'isolement, les contentions, les agressions sexuelles, le harcèlement, et l'humiliation.¹² Même dans les institutions sans régime disciplinaire sévère, les enfants sont souvent négligés. Il est fréquent que les enfants institutionnalisés n'aient pas accès à l'éducation ou aux loisirs et qu'on les laisse parfois dans leurs berceaux pendant de longues périodes sans contact humain ni stimulation. Les enfants dans les orphelinats et les institutions sont six fois plus susceptibles d'être victimes de violence que leurs pairs élevés dans des familles.¹³

Les enfants handicapés en institutions ont exposé à un risque encore plus élevé d'abus.¹⁴ Il existe des preuves considérables de signalements de violences physiques, émotionnelles et sexuelles, de discrimination et de violence, notamment de privation de nourriture, d'électrochocs sans anesthésie, et d'hystérectomies routinières pour les jeunes filles.¹⁵ Une étude portant sur les enfants de moins de trois ans qui avaient été autorisés à quitter l'institution a révélé que 28 % des enfants handicapés étaient en fait « autorisés à sortir » parce qu'ils étaient décédés.¹⁶ Le taux de mortalité était 100 fois plus élevé que pour les enfants qui ne souffraient pas de handicap.

12 United Nations Secretary General's Study on Violence Against Children, « Violence against Children in Care and Justice Institutions, » (Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants, « la violence contre les enfants dans les établissements de prise en charge et de l'appareil judiciaire », chapitre 6, 2006, <http://www.bettercarenetwork.org/sites/default/files/Violence%20Against%20Children%20in%20Care%20and%20Justice%20Institutions.pdf>, p. 175; http://www.unicef.org/ceecis/UNICEF_Report_Children_Under_3_FINAL.pdf p. 53

13 CRIN (Réseau international des droits de l'enfant), « Armenia : Child Abuse Violence Still Common in Orphanages, Boarding Schools, » (L'Arménie : les violences sexuelles et la violence à l'encontre des enfants sont toujours monnaie courante dans les orphelinats et les internats) <https://www.crin.org/en/library/news-archive/armenia-child-abuse-violence-still-common-orphanages-boarding-schools>.

14 Mental Disability Rights Initiative, The Hidden and Forgotten : segregation and neglect of children and adults with disabilities in Serbia, (Initiative sur les droits en matière de handicap mental, Cachés et oubliés : la ségrégation et la négligence à l'égard des enfants et des adultes handicapés en Serbie) Belgrade, 2013. Voir également : Mental Disability Rights International, Hidden Suffering : Romania's Segregation and Abuse of Infants and Children with Disabilities (Souffrances cachées : La ségrégation et les abus à l'encontre des nourrissons et des enfants handicapés en Roumanie) 2006.

15 Assemblée générale des Nations Unies (2006) Rapport de l'expert indépendant chargé l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants. A/61/299 p. 16. http://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_en.pdf

16 Browne, Kevin, C. E. et Hamilton-Giachritsis, R. (2005), Mapping the number and characteristics of children under three in institutions across Europe at risk of harm. (Cartographier le nombre et les caractéristiques des enfants de moins de trois ans institutionnalisés dans toute l'Europe en situation de risque de préjudice) Birmingham, Birmingham University Press (en collaboration avec l'UE/TOMS), p. 22.

L'institutionnalisation et la traite

Il existe un lien étroit, bien que généralement méconnu entre l'institutionnalisation et la traite. Premièrement, le risque pour les enfants institutionnalisés de devenir victimes de la traite est plus grand que pour ceux qui sont élevés dans des familles,¹⁷ et deuxièmement, les enfants récupérés auprès des trafiquants sont souvent (re) placés dans des institutions par les autorités, ce qui renforce le traumatisme qu'ils subissent. Il en résulte un cercle vicieux pour les enfants victimes de la traite et des risques supplémentaires pour leurs pairs dans les institutions. Dans les faits, cette réponse pénalise aussi l'enfant pour sa victimisation et peut l'exposer à un plus grand risque : les institutions spécifiques où les enfants victimes de la traite sont placés sont souvent connues des trafiquants qui les cibleront dans ces établissements pour les retrafiquer.

Next Generation Nepal (NGN) qui œuvre pour rétablir les relations entre les enfants victimes de la traite au Népal et leurs parents, a noté un lien direct entre la traite en orphelinat, l'institutionnalisation et le volontourisme.¹⁸ De nouvelles données suggèrent que de nombreux enfants dans les orphelinats du monde entier sont séparés de leurs familles par des recruteurs et vendus aux orphelinats pour en tirer un profit financier.¹⁹ En mai 2014, 600 enfants secourus dans deux gares ferroviaires indiennes étaient victimes présumées de la traite. Déplacés de leurs domiciles à Bihar et à Jharkhand, ils étaient destinés pour un orphelinat à Kerala. 43 personnes ont été arrêtées et accusées d'infractions de traite des enfants.²⁰

Les enfants qui vivent dans des institutions résidentielles sont plus susceptibles de disparaître que les enfants qui vivent dans des familles.²¹ Il existe un lien significatif entre les enfants disparus et la traite, c'est-à-dire que les enfants qui disparaissent des institutions courent un risque grave d'être victimes de la traite et d'exploitation.²²

17 Kane, J. (2005) Child Trafficking – The People Involved : A synthesis of findings from Albania, Moldova, Romania and Ukraine (Traite des enfants — les personnes impliquées : une synthèse des observations en Albanie, en Moldavie, en Roumanie et en Ukraine), International Labour Office. http://www.humantrafficking.org/uploads/publications/ipeec_balkana_05.pdf; International Organisation for Migration (Organisation internationale pour les migrations) (2007) Protecting Vulnerable Children in Moldova (Protéger les enfants vulnérables en Moldavie).

18 Punaks, M. et Feit, K. (2014) The paradox of orphanage volunteering : Combatting child trafficking through ethical voluntourism (Le paradoxe du bénévolat en orphelinat : lutter contre la traite des enfants par le volontourisme éthique) New York, États-Unis : Next Generation Nepal, p. 14.

19 Doore K. E. V. (2016) Paper orphans : Exploring child trafficking for the purposes of orphanages (Orphelins de papier : explorer la traite des enfants pour les objectifs des orphelinats). The International Journal of Children's Rights, Volume 24, No 2, p. 378.

20 Swamy, Rohini (2014) « Nearly 600 trafficked kids rescued from Kerala » (Presque 600 enfants victimes de la traite sauvés de Kerala), India Today, 28 mai, disponible sur le site : <http://indiatoday.intoday.in/story/600-trafficked-kids-rescued—from-kerala/1/364115.html>.

21 Commission européenne (2013) *Missing Children in the European Union : Mapping, Data Collection and Statistics* (Cartographie, Collecte de données et statistiques relatives aux enfants disparus dans l'Union européenne), http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/files/missing_children_study_2013_en.pdf

22 Informations collectées par FRANET : Office central de statistiques hongrois. (2013). Annuaire du bien-être et des statistiques, 2011 [Szociális Statisztikai Évkönyv], Budapest : KSH, voir tableau 5.24. Voir également : Commissioner for Fundamental Rights (Commissaire aux droits fondamentaux) (2012), Report No. A/B-2731/2012, (Rapport no A/B-2731/2012) p. 2, www.ajbh.hu/documents/10180/143247/201202731.rtf/06c12e69-536a-4b7a-a09b-b3847334ee18.

Voir également : House of Commons, Home Affairs Committee. (2009). *The Trade in Human Beings : Human Trafficking in the UK Sixth Report of Session 2008–09* (Le commerce des êtres humains Traite des personnes au Royaume-Uni Sixième rapport de la session 2008–2009), Londres : House of Commons

Une institution, qu'est-ce que c'est ?

Puisque la plupart des enfants dans les orphelinats ne sont pas orphelins, le terme « institution » est privilégié pour décrire les établissements de prise en charge résidentielle néfastes. La taille d'une institution est un facteur important, mais elle ne la caractérise pas à elle seule. Par l'expression « prise en charge institutionnelle », on entend toute prise en charge résidentielle où la « culture institutionnelle » prévaut. La culture institutionnelle, pour ce qui concerne les enfants, est définie comme suit : les enfants sont isolés de la communauté élargie et forcés de vivre ensemble. Les enfants et leurs parents n'ont pas suffisamment le contrôle de leurs vies et des décisions qui les touchent. Les exigences de l'organisation ont la priorité sur les besoins individuels des enfants. Par conséquent, les enfants ne peuvent pas former les attachements essentiels pour un développement physique et émotionnel sain. Cette définition inclut habituellement des grands foyers résidentiels ou orphelinats (plus de six ou huit enfants) ainsi que les établissements plus petits aux régimes stricts, les établissements pour enfants qui ont commis des infractions mineures, les établissements de soins résidentiels et les écoles résidentielles spécialisées.²³

La traite, qu'est-ce que c'est ?

La traite est définie par le Protocole de Palerme de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) comme suit : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »²⁴ Les formes de la traite incluent, entre autres, l'exploitation sexuelle commerciale des femmes et des enfants, la traite à des fins de travail et autres formes d'exploitation, à l'échelle nationale et transnationale et le trafic d'immigrants clandestins.

La traite des personnes est un problème croissant en Amérique latine et dans les Caraïbes, une région de pays d'origine, de transit et de destination majeurs pour les victimes de la traite. L'ONUDC estime que le nombre de victimes de la traite aux fins de travaux forcés dans la région (44 %) est supérieur par rapport à l'Europe et l'Asie centrale.

La traite des enfants, qu'est-ce que c'est ?

En vertu du droit international, la traite des enfants est « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation. »²⁵ Un enfant est victime de la traite s'il a été déplacé dans un pays ou au-delà de ses frontières par la force ou non, aux fins d'exploitation.

L'Organisation internationale du travail estime que 1,2 million d'enfants sont victimes de la traite chaque année.²⁶ Cependant, le nombre d'enfants trafiqués par l'intermédiaire des institutions n'est pas encore documenté et ils ne sont pas inclus dans cette estimation.

23 Commission européenne. (2009) Rapport du Groupe d'experts ad hoc sur la transition des soins en institution aux soins de proximité.

24 Nations Unies 2000, Article 3 du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes

25 Voir UNICEF (2007) Note on the definition of « Child trafficking » (Remarque sur la définition de la « traite des enfants ») http://www.unicef.org/southafrica/SAF_pressrelease_notetrafficking.pdf

26 International Labour Organization (2002) Every Child Counts ; New Global Estimates on Child Labour (Organisation mondiale du travail : Chaque enfant compte : Nouvelles estimations mondiales sur le travail des enfants) <http://www.ilo.org/ipecinfo/product/viewProduct.do?productId=742>

Les enfants dans les orphelinats et les institutions en Haïti

En Haïti, on estime que 32 000 enfants vivent dans approximativement 760 institutions résidentielles ou « orphelinats »²⁷ Selon une étude réalisée en 2013 par le ministère chargé des enfants, l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches (IBESR) :

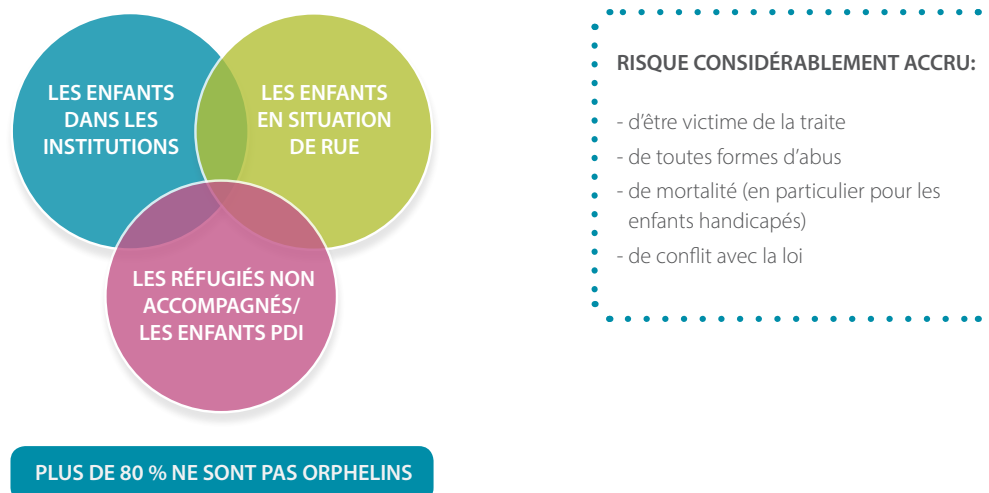
- Moins de 15 % des institutions sont officiellement enregistrées auprès des autorités haïtiennes ;
- Plus de 80 % de ces enfants ont au moins un parent en vie.
- Leur placement dans les institutions est principalement motivé par la pauvreté et un manque d'accès aux services de santé, d'éducation, et de protection sociale de base ;
- Les orphelinats ont été classés dans les catégories « Vert » (satisfaisant les standards minima), « Jaune » (satisfaisant quelques standards, mais nécessitant des améliorations) et « Rouge » (ne satisfaisant aucun standard, exigeant une fermeture immédiate).²⁸

En Haïti, les orphelinats en Haïti sont essentiellement des organismes privés, financés pour la plus grande partie par des donateurs étrangers — souvent des petites fondations, des ONG, des églises ou des particuliers. La construction d'institutions est une réaction compréhensible au phénomène de catastrophe naturelle, les recherches démontrent cependant de plus en plus que cette approche n'est pas la meilleure et que les institutions, une fois établies, prolifèrent bien après la catastrophe.²⁹ Leur existence peut constituer un « facteur d'attraction » lorsque les parents placent leurs enfants dans des orphelinats pour qu'ils accèdent à des services de base.

De plus en plus, les témoignages indiquent que sur 32 000 enfants, un grand nombre d'entre eux pourrait être chez eux avec leurs familles si les coûts relatifs à la santé et à l'éducation de base étaient pris en charge.

De plus en plus, les témoignages indiquent que sur 32 000 enfants, un grand nombre d'entre eux pourrait être chez eux avec leurs familles si les coûts relatifs à la santé et à l'éducation de base étaient pris en charge.

Les enfants en dehors des structures familiales - risques accrus de vulnérabilité



27 L'Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti (2013), Publication de l'Institut du Bien-Etre social et de Recherches, <http://www.ibesr.com/fichier/Annuaire%20Corrige%202012-2014%20version%20juillet.pdf>

28 L'Annuaire des Maisons d'Enfants en Haïti (2013), Publication de l'Institut du Bien-Etre social et de Recherches, <http://www.ibesr.com/fichier/Annuaire%20Corrige%202012-2014%20version%20juillet.pdf>

29 Better Care Network, ChildFund Alliance, Consortium for Street Children, Family for Every Child, Keeping Children Safe, Maestral International, Plan International, Retrak, Save the Children, SOS Children's Villages, Terra des Hommes, Terra dos Homens et World Vision. (2013). Protect my future. Why child protection matters in the post-2015 development agenda (Protège mon avenir. Pourquoi les questions de protection de l'enfance sont importantes dans l'agenda du développement post-2015). Londres : Family for Every Child (Une famille pour chaque enfant), Doyle, J (2010). Misguided Kindness : Making the Right Decisions for Children in Emergencies. (La bonté mal informée : prendre les bonnes décisions pour les enfants en situation d'urgence) Save the Children Royaume-Uni

Un pays est plus susceptible de devenir une source de traite des personnes s'il a été en proie à une instabilité politique, une crise économique, ou une catastrophe naturelle ; ces phénomènes étant tous endémiques en Haïti.

La traite en Haïti

Haïti est un pays d'origine, de transit et de destination aux fins de travail forcé et de trafic sexuel. Dans la majorité des cas, la traite en Haïti concerne des enfants. Selon l'Indice mondial de l'esclavage de 2016.³⁰ Selon l'Indice mondial de l'esclavage de 2016,³¹ Haïti occupe la huitième place dans le monde pour l'esclavage moderne, dont la traite des personnes est un facteur déterminant. Les experts concluent qu'un pays est plus susceptible de devenir une source de traite des personnes s'il a été en proie à une instabilité politique, une crise économique, ou une catastrophe naturelle ; ces phénomènes étant tous endémiques en Haïti.

Les enfants qui vivent en dehors des structures familiales (qui sont institutionnalisés ou dans les rues) sont exposés à un risque accru de traite. Un ensemble croissant de preuves suggère que la gouvernance des institutions est si mauvaise, et le suivi des enfants dans le système de prise en charge est si faible, que les enfants sont exposés à un risque élevé de traite. Les enfants institutionnalisés en Haïti sont de ce fait l'un des groupes les plus vulnérables dans la communauté.

En juin 2016, le Département d'État des États-Unis a publié son rapport annuel sur la traite des personnes dont le Congrès l'avait mandaté. Le rapport catégorise les pays en quatre « niveaux » selon les efforts accomplis par le gouvernement pour lutter contre la traite. Les pays qui ne coopèrent pas à la lutte contre la traite (Niveau 3) sont frappés de sanctions en matière d'aide extérieure par les États-Unis. Selon le rapport, Haïti n'a pas fait d'efforts significatifs pour satisfaire les standards minima et a donc été placé au Niveau 3.³²

30 U.S. Department of State (2016) Trafficking in Persons Report 2016, (Rapport 2016 sur la traite des personnes ; Ministère des Affaires étrangères des États-Unis) p.190-192. <http://www.state.gov/documents/organization/258876.pdf>

31 Walk Free Foundation (2016) L'Indice mondial de l'esclavage 2016 <http://assets.globallslaveryindex.org/downloads/Global+Slavery+Index+2016.pdf>

32 U.S. Department of State (2016) Trafficking in Persons Report 2016, (Rapport 2016 sur la traite des personnes ; Département d'État des États-Unis) p. 190-192. <http://www.state.gov/documents/organization/258876.pdf>

Le cadre législatif et politique international et national

Le cadre juridique international relatif au droit de vivre et de grandir dans un milieu familial

La Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) stipule que les enfants ont le droit de connaître leur famille biologique et d'être élevés par elle et de ne pas être séparés de leurs parents (articles 7 et 9). La responsabilité pour ce qui est d'élever les enfants incombe en premier chef aux parents ; l'État est tenu d'aider les parents à s'acquitter de cette responsabilité (article 18). Les enfants ont le droit d'être protégés contre les préjudices et les violences (article 19), à l'éducation (article 28) et à des soins de santé adéquats (article 24). Les enfants devraient pouvoir jouir de ces droits en vivant dans leur famille. Lorsque leur famille ne peut pas leur offrir des soins suffisants, malgré la fourniture d'une aide adéquate, l'enfant a le droit à une famille de remplacement (article 20).

Les Lignes directrices pour une protection de remplacement pour les enfants (A/RES/64/142) invitent également les États à veiller à ce que les familles aient accès à des formes de soutien dans leur rôle d'éducation.³³ Les Lignes directrices stipulent que « tous les enfants et tous les jeunes devraient vivre dans un environnement favorable, protecteur et attentionné qui encourage le développement de leur potentiel. Les enfants qui ne bénéficient pas d'une protection parentale suffisante ou qui sont privés de protection parentale risquent tout particulièrement de ne pas bénéficier d'un tel environnement favorable ». Par ailleurs, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) souligne les droits des enfants handicapés à être élevés dans leurs familles et à un accès inclusif dans leurs écoles et leurs communautés.³⁴

Haïti a été l'un des premiers pays à signer la CNUDE le 26 janvier 1990 et l'a ratifiée le 8 juin 1995. La CDPH a été ratifiée ensuite en 2009.

Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire (2012) exigent des systèmes qu'ils contrôlent la situation des filles et des garçons qui pourraient être exposés à un risque de violence et de négligence. Cela pourrait inclure les enfants pris en charge dans des établissements résidentiels ; les enfants porteurs de handicaps ; les enfants séparés ; les enfants en situation de rue ; ou les enfants ayant été associés à des forces armées ou à des groupes armés.³⁵ Les objectifs consistent à préserver l'unité familiale, sachant que les établissements de prise en charge résidentielle sont souvent un facteur d'attraction qui engendre la séparation de la famille. Les Standards stipulent également que, dans les situations d'urgence, les institutions ou les services de prise en charge résidentielle « devraient être pris [es] en considération uniquement comme option de prise en charge de remplacement pour la période la plus courte possible ».³⁶

Le cadre juridique international sur la traite

En 2000, le Protocole visant à prévenir, supprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) a été adopté, complétant la Convention des Nations unies contre la criminalité organisée (CCTO). Le Protocole de Palerme entré en vigueur trois ans auparavant est l'instrument international de lutte contre la traite le plus important.

Les États sont tenus de prévenir la traite, de mener des enquêtes et de traduire les trafiquants en justice, d'aider les victimes et de les protéger. L'absence de législation adéquate à l'échelle nationale et régionale constitue un obstacle majeur dans la lutte contre la traite.

Haïti a ratifié le Protocole de Palerme contre la traite des enfants en 2009. En 2014, Haïti a ratifié le Protocole facultatif à la CDE qui interdit la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, où « [on entend par] vente d'enfants tout acte ou toute transaction en vertu desquels un enfant est remis par toute personne ou tout groupe de personnes à une autre personne ou un autre groupe contre rémunération ou tout autre avantage » (article 2 (a)).

33 Guidelines for the Alternative Care of Children (2009) A/RES/64/142 http://www.unicef.org/protection/alternative_care_Guidelines-English.pdf

34 Nations Unies (2006) Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Nations unies, New York.

35 Groupe de travail sur la protection de l'enfance. (2012). Les Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire http://www.unicef.org/iran/Minimum_standards_for_child_protection_in_humanitarian_action.pdf, p. 125.

36 Ibid.

Le cadre juridique de l'Union européenne interdisant le financement de la prise en charge institutionnelle

L'Union européenne a reconnu le préjudice que cause l'institutionnalisation, et a joué un rôle déterminant dans les efforts déployés pour mettre fin à cette forme de prise en charge. En 2013, L'Union européenne a adopté un Règlement interdisant effectivement l'utilisation de Fonds structurels européens pour l'entretien, la rénovation ou la construction de grands établissements institutionnels résidentiels.

Le cadre législatif et politique en Haïti

Les autorités haïtiennes ont fait des avancées considérables pour l'améliorer le cadre politique et législatif relatif à la protection de l'enfant, l'institutionnalisation et la traite. Les développements suivants sont bienvenus et opportuns.

Le renforcement de la protection de l'enfant

- Ces dernières années, l'Institut du Bien-Etre Social et de Recherches (IBESR) a réalisé des améliorations importantes concernant la réglementation relative à l'adoption et la réduction des opportunités de traite des enfants sous couvert d'adoption internationale.³⁷
- La stratégie nationale de protection de l'enfant de l'IBESR (2016-2018) comprend quatre priorités-clés : la lutte contre la traite des enfants, la désinstitutionnalisation, la lutte contre la violence à l'encontre des enfants, et le renforcement des capacités de gestion de l'IBESR.

Aborder la traite

- La Loi no CL/2014-0010 interdisant toutes formes de traite de personnes et prescrivant des peines de 7 à 15 ans d'emprisonnement a été adoptée en juin 2014. Selon le rapport de 2016 sur la traite des personnes, aucune condamnation n'a été prononcée à ce jour. Par ailleurs, la loi exige que les responsables des institutions informent l'IBESR lorsque les enfants quittent une institution, et de l'endroit où ils vont. Cependant, 85 % des institutions ne sont toujours pas réglementées. Par conséquent, l'IBESR en est rarement informé.
- En décembre 2015, le gouvernement d'Haïti a inauguré le Comité national de lutte contre la traite des personnes visant à coordonner les activités de lutte contre la traite et à prévenir et lutter contre la traite sous toutes ses formes.

Données factuelles issues de recherches sur l'institutionnalisation et la traite des enfants en Haïti

En Haïti, beaucoup d'enfants sont encore placés dans des familles comme domestiques — restaveks — ce qui est considéré comme une forme de traite. Cependant, on sépare davantage d'enfants de leurs parents pour les placer dans des orphelinats ou les adopter illicitement, ou se servir d'eux pour collecter des fonds auprès de donateurs privés provenant souvent d'organisations confessionnelles, pour « des hommes d'affaires » prétendant être des propriétaires d'orphelinats bienveillants »³⁸ Dans ces orphelinats, le bien-être des enfants passe après l'appât du gain pour ses gestionnaires. Cette pratique n'a pas encore été reconnue comme une forme de traite.

En 2014, une bénévole dans un orphelinat haïtien a signalé que l'on se servait des enfants pour obtenir des dons auprès d'œuvres caritatives et d'églises américaines tandis que les 75 enfants y vivaient dans des conditions épouvantables et qu'ils n'avaient pas accès à la nourriture ni aux sanitaires.³⁹ Elle a remarqué que le personnel de l'orphelinat vendait les dons en nature et que son orphelinat n'était qu'un exemple des nombreux orphelinats en Haïti qui fonctionnent essentiellement comme des entreprises.⁴⁰ Dans un exemple datant du début de l'année 2011, Maccene Hypolitte, directeur de l'orphelinat Fils de Dieu à Port-au-Prince, a été arrêté à la suite de soupçons de traite des enfants fondés sur les allégations de missionnaires américains. Outre la disparition des dons de biens et l'accusation de maltraitance d'enfants, Hypolitte aurait offert de laisser un missionnaire emmener un enfant pour des traitements médicaux uniquement moyennant un versement de 2000 USD.⁴¹

37 Comité des droits de l'enfant des Nations unies (CRC), Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 44 de la Convention, deuxième et troisième rapports périodiques des États parties présentés en un seul document : Haïti, 9 mars 2015, CRC/C/HTI/2-3, disponible sur le site : <http://www.refworld.org/docid/56a096e14.html> [accédé le 30 août 2016]

38 Oxford Human Rights Hub, « A Form of Child Trafficking in Haiti : The Orphanage Business. » (Une forme de traite en Haïti : Le commerce des orphelinats) 17 décembre, 2013, <http://ohrh.law.ox.ac.uk/a-form-of-child-trafficking-in-haiti-the-orphanage-business/>

39 « Young Canadian reunited Haitian 'orphans' with parents. » (Une jeune Canadienne réunit des « orphelins » haïtiens avec leurs parents) Reuters, 27 juillet 2014, <http://www.reuters.com/article/us-haiti-orphans-idUSKBN0FW0DK20140728>.

40 « Young Canadian reunited Haitian 'orphans' with parents. » (Une jeune Canadienne réunit des « orphelins haïtiens avec leurs parents) Reuters,

41 « Haiti closes orphanages for child neglect » (Haïti ferme des orphelinats pour motif de négligence d'enfants) Associated Press, 21 octobre, 2011, <http://www.huffingtonpost.com/huffwires/20111021/cb-haiti-orphanage-closed/>.

Dans un autre cas médiatisé, une citoyenne américaine et sa mère haïtienne devaient répondre à des accusations de traite des enfants après avoir remis deux enfants de l'orphelinat qu'elles géraient contre 20 000 USD en espèces.⁴² Bien que ces cas aient retenu l'attention d'une partie de la presse locale et internationale, les travailleurs sociaux pour l'enfance manquent de ressources et de formation pour mener des enquêtes sur les centaines d'orphelinats pour ces abus et autres formes d'abus.

Par ailleurs, les experts ont commencé à affirmer que le retrait d'un enfant de sa famille en vue de son placement dans un orphelinat dans de fausses circonstances devrait être catégorisé comme une traite des enfants en vertu du droit international.⁴³ Certains orphelinats recrutent activement les enfants des familles, ou les parents peuvent sciemment accepter de les envoyer dans des « orphelinats » pour qu'ils puissent accéder aux services supposés.⁴⁴ En 2009, Save the Children a révélé que quatre enfants sur cinq dans les orphelinats n'étaient pas orphelins, mais qu'en fait ils étaient issus de familles pauvres que les orphelinats avaient contraintes d'abandonner leurs enfants pour une somme d'argent.⁴⁵ Le processus des « orphelins de papier », la fabrication d'orphelins avec des documents frauduleux, et l'exploitation que les enfants subissent ultérieurement dans l'institution qui les prend en charge, répondent à l'interprétation actuelle de la définition de la traite soulignée dans le Protocol international des Nations Unies (TIP).⁴⁶ Dans le cadre d'un modèle commercial d'orphelinat, le recrutement des enfants dans les orphelinats aux fins d'exploitation est une forme de traite qui, actuellement, n'est en grande partie pas contrôlée, et les orphelins de papier ne sont pas inclus dans les chiffres globaux des enfants trafiqués.⁴⁷ Catholic Relief Services a également souligné comment « en Haïti, les orphelinats sont devenus des sources pour les trafiquants d'enfants. ».⁴⁸

Vu ces preuves documentées à l'échelle internationale concernant les orphelinats en Haïti, le fait qu'il y ait également eu des cas où des Casques bleus des Nations unies se sont portés volontaires dans les orphelinats et que certains programmes onusiens ont investi dans les orphelinats donne matière à préoccupation.⁴⁹

En dépit des preuves irréfutables d'abus à l'égard d'enfants dans les institutions, les individus responsables sont rarement tenus de rendre des comptes. Si les cas sont signalés, les enquêtes sont souvent superficielles et les poursuites en justice sont rares, en particulier si les orphelinats sont gérés dans le privé et que les auteurs des abus sont des ressortissants étrangers.⁵⁰

En 2010, Douglas Perlitz, un homme du Connecticut, qui avait fondé le Fond d'Haïti pour les garçons sans abri a fait l'objet d'une enquête et a été traduit en justice pour avoir abusé sexuellement au moins 18 enfants haïtiens sous sa garde sur une période de 10 ans. L'office du Procureur des États-Unis [US Attorney's Office] pour le District du Connecticut et le Ministère de la Sécurité intérieure américain [Department of Homeland Security] ont ouvert une enquête après une première enquête sur les abus présumés menée par les autorités haïtiennes avec le soutien et l'appui financier des Nations unies en Haïti.⁵¹ Perlitz a été condamné à 19 ans de prison, mais 140 autres victimes présumées se sont présentées depuis le règlement de l'affaire en 2013. Dans un autre cas, Matthew Andrew Carter, un homme du Michigan, a été condamné à 165 ans de prison pour s'être rendu en Haïti aux fins d'abuser sexuellement des enfants qui vivaient dans un foyer collectif qu'il gérait.⁵² Les exemples de poursuites judiciaires ci-dessus sont extrêmement rares. Le plus souvent, les cas d'abus sexuels dans les orphelinats sont rarement révélés. Les ressortissants étrangers sont souvent capables de fonctionner en toute impunité, laissant les enfants exposés au risque d'abus sexuels et de traite les plus élevés. Même si les cas sont signalés, ou même si des enquêtes sont réalisées, les victimes obtiennent rarement justice.⁵³

Même si les cas sont signalés, ou même si des enquêtes sont réalisées, les victimes obtiennent rarement justice.⁵³

42 « Haiti judge : US citizen faces trafficking charges, » (Juge d'Haïti : une citoyenne américaine doit répondre à des accusations de traite) Associated Press, 25 février, 2014, <http://www.washingtonexaminer.com/haiti-judge-us-citizen-faces-trafficking-charges/article/feed/2120667/comments>.

43 Kathryn E. van Doore, « Paper Orphans : Exploring Child Trafficking for the Purpose of Orphanages, » (Orphelins de papier : explorer la traite des enfants pour [remplir] les orphelinats) International Journal of Children's Rights, 24 (2016).

44 Oxford Human Rights Hub, « A Form of Child Trafficking in Haiti. » 45-47 van Door, « Paper Orphans. »

48 Catholic Relief Services « Twinning in the Best Interests of Children, » (Le jumelage pour l'intérêt supérieur des enfants) 2014, <http://www.bettercarenetwork.org/sites/default/files/attachments/Twinning%20in%20the%20Best%20Interests%20of%20Children.pdf>, p. 2.

49 Voir par exemple : MINUSTAH. (3 janvier 2014) De nouveaux sanitaires pour les enfants d'un centre d'accueil de Tabarre. <http://minustah.unmissions.org/de-nouveaux-sanitaires-pour-les-enfants-d%E2%80%99un-centre-d%E2%80%99accueil-de-tabarre> et La Voix de l'Est (10 juillet 2012) « Deuxième mandat en Haïti pour Jocelyn Desrochers » <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-est/actualites/2012/07/10/4542188-deuxieme-mandat-en-haiti-pour-jocelyn-desrochers.php>.

50 « Violence against Children in Care and Justice Institutions, » (la violence contre les enfants dans les établissements de prise en charge et de l'appareil judiciaire) p. 182.

51 U.S. Justice Department, « Services Case United States v. Douglas Perlitz, » (Ministère de la Justice des États-Unis c — En l'affaire de Services Case United States contre Douglas Perlitz), 2015, <https://www.justice.gov/usaop/priority-areas/victims-rights-services/services-case-united-states-v-douglas-perlitz>.

52 « 165 Years In Prison for US Man in Haiti Sex Abuse, » (165 ans de prison pour un Américain impliqué dans des abus sexuels en Haïti) NPR, 31 juillet, 2013, <http://www.npr.org/templates/story/story.php?storyId=207457993>.

53 « Violence against Children in Care and Justice Institutions, » (la violence contre les enfants dans les établissements de prise en charge et de l'appareil judiciaire) p. 182.

Témoignages de cas de traite des enfants en institutions en Haïti

Les six cas suivants ont été fournis par des bénévoles internationaux et haïtiens, des assistants sociaux, des professionnels de la protection de l'enfance et d'autres personnes qui ont visité des orphelinats en Haïti, qui y ont travaillé ou qui y sont intervenus. Lumos a décrit à ces témoins le but de leurs témoignages, comment les informations seraient utilisées et a expliqué que les participants ne recevraient aucune indemnisation. Les noms et autres informations d'identification, y compris, dans certains cas, les dates des événements, n'ont pas été divulgués pour protéger leur sécurité et leur confidentialité.

Étude de cas 1

Je suis devenue bénévole et je résidais sur place à l'orphelinat, une ONG religieuse basée aux États-Unis m'ayant offert le poste. À ce moment-là, 31 enfants vivaient dans l'orphelinat, 18 filles et 13 garçons. Deux des enfants souffraient de légères déficiences intellectuelles. Cet établissement était catégorisé comme étant en règle par l'IBESR (il est « Vert » maintenant) et avait été accrédité. L'orphelinat était une « crèche », une institution pour les bébés et les nourrissons, enregistrée pour faciliter les adoptions.

Les enfants étaient mal traités. Ils étaient délibérément mal nourris pour augmenter la gravité de la situation afin de motiver les bénévoles en visite à faire davantage de dons, ou les parents adoptifs à augmenter leurs « dons de garde » en attendant la finalisation de leur adoption. Les enfants souffraient constamment de maladies comme la gale, la giardose, la diarrhée, des vers intestinaux, ainsi que de malnutrition. Les enfants étaient nourris de force, souvent une alimentation porcine trois fois par jour, les couches étaient changées deux fois par jour, et on les baignait en groupe une fois par jour. Ils dormaient à deux ou plus dans un lit, et les enfants plus âgés dormaient par terre sur des tapis minces. Un médecin faisait régulièrement sa visite, mais les membres du personnel ne recevaient pas d'instructions sur la façon d'administrer les médicaments et, par conséquent, la maladie se propageait constamment. Tous les échanges entre les aidants et les enfants étaient en groupe. Il n'y avait aucune attention individuelle ni stimulation. Pendant la journée, le ratio aidant-enfants était de 1 aidant pour 10 nourrissons, et encore moins d'aidants pour les enfants plus âgés ainsi que la nuit. Le taux de renouvellement des aidants était extrêmement élevé, puisque les personnes qui interrogeaient le directeur sur les pratiques de l'institution étaient renvoyées.

Sur les 31 enfants, 28 avaient des parents qui étaient en contact et qui leur rendaient visite à l'orphelinat

ou qui communiquaient avec le personnel. Douze des enfants avaient prétendument été amenés à l'orphelinat par un « trouveur de bébés », un individu employé par l'orphelinat pour trouver les femmes enceintes et les convaincre d'abandonner leurs bébés. Le trouveur de bébés recevait apparemment une commission d'environ 50 USD par bébé, plus des frais de transport. Les mères de cinq enfants avaient été payées par le directeur de l'orphelinat pour tomber enceintes. Trois d'entre elles avaient été contraintes d'abandonner leurs enfants quand elles sont venues demander de l'aide à l'orphelinat, et une famille adoptive étrangère avait encouragé l'une d'entre elles à renoncer à un enfant.

Les parents signaient des déclarations d'abandon avec une empreinte digitale. Les niveaux d'alphabétisme en Haïti sont faibles et ils étaient souvent incapables de lire les documents. Personne ne leur lisait les documents et personne ne leur disait la vérité sur ce qu'ils avaient convenu. Un document stipulait qu'après avoir signé, les parents avaient le droit de revenir chercher leurs enfants uniquement s'ils versaient 15 000 gourdes haïtiennes par mois (environ 375 USD à l'époque) pour la durée du séjour de l'enfant. Si un parent changeait d'avis et qu'il revenait chercher son enfant, le directeur le menaçait de poursuites judiciaires, ce que le parent ne pouvait pas se permettre financièrement.

Approximativement 10 adoptions ont été finalisées chaque année pendant mon séjour. Toutefois, tous les enfants ont éventuellement fait l'objet d'adoptions internationales vers les États-Unis, le Canada, la France et les Pays-Bas. Selon les agences d'adoption, les parents adoptifs, le directeur et les bénévoles, l'agence d'adoption versait 9000 USD par adoption (plus les frais de l'IBESR, les visas, le passeport, et l'examen médical) au directeur de l'orphelinat. Les parents adoptifs versaient 186 000 USD par an pour les frais de garde (5000 USD par enfant au début, plus 500

USD par mois après 10 mois). Une partie de cet argent était transférée directement sur le compte bancaire personnel du directeur de l'orphelinat, une partie sur le compte bancaire de la crèche et une partie était remise en espèces en mains propres. L'orphelinat était également soutenu par plusieurs ONG qui organisaient de fréquents voyages de mission ouverts aux bénévoles et aux parents adoptifs. Chaque visiteur versait un « don humanitaire » d'au moins 350 USD et devait apporter deux valises de 25 kilos environ de « fournitures ». Approximativement 120 de ces bénévoles visitaient l'orphelinat chaque année. Aucun ne restait en Haïti plus de 10 jours. L'orphelinat collaborait avec six agences d'adoption qui traitaient les dossiers d'adoptions et donnaient de l'argent à titre d'« aide humanitaire » en sus des frais d'adoption et de visite. Ainsi, un montant d'au moins 318 000 USD était fourni chaque année pour 31 enfants, soit juste au-dessus de 10 000 USD par enfant, tandis que les soins étaient extrêmement médiocres, que les enfants étaient mal nourris et que leur développement était entravé.

En outre, à tout moment, approximativement quatre églises basées aux États-Unis s'engageaient dans des projets annuels au profit de l'orphelinat, collectant des fonds pour une année d'approvisionnement en eau potable ou de la viande pour les enfants. Elles envoyaient l'argent au directeur ou elles le lui

remettaient en mains propres, mais on n'achetait jamais de provisions pour les enfants. Même les fournitures livrées dans des valises par les bénévoles étaient rarement utilisées pour les enfants. Au lieu de ça, le directeur de l'orphelinat donnait les articles aux membres de sa famille qui les vendaient sur la place du marché et donnaient la majorité de leurs gains au directeur. Aucun fonds n'était restitué à l'orphelinat.

Lorsque j'ai demandé pourquoi les enfants étaient à l'orphelinat, on m'a dit de garder mes commentaires pour moi-même. On m'a menacé de mort. Pour me punir quand j'ai résisté, le directeur a menacé la santé et la sécurité des enfants. J'ai signalé les actions du directeur à l'ONG pour laquelle je travaillais, qui a alors posé des questions. Le directeur a réagi en m'interdisant l'accès à l'établissement pendant plusieurs jours. Quand on m'a autorisé à rentrer, le personnel et les enfants m'ont dit que les enfants n'avaient pas été nourris pendant ces quelques jours. L'ONG croyait que le directeur ne faisait rien de mal. Par conséquent, rien n'a changé.

Bien que je ne sois plus impliquée avec l'orphelinat depuis plusieurs années maintenant, je garde le contact avec le personnel et les bénévoles qui m'informent que les pratiques n'ont pas beaucoup changé.

Étude de cas 2

En 2016, on nous a signalé un orphelinat catégorisé « Rouge » par l'IBESR. L'orphelinat était financé par plusieurs groupes confessionnels américains, dont certains avaient exprimé des préoccupations après qu'un bénévole ait reporté des conditions déplorables.

41 enfants (âgés de 18 mois à 15 ans ; 28 garçons et 13 filles) étaient pris en charge dans cet orphelinat et, lors de ma première visite, aucun adulte ne les supervisait. Nous étions des étrangers ; pourtant, un garçon de six ans a ouvert le portail et nous a laissés entrer. Les enfants étaient passifs, apathiques, traumatisés. Ils présentaient des signes de malnutrition et de mauvaise santé.

Les conditions physiques dans l'orphelinat étaient choquantes. Il n'y avait que 12 lits avec des matelas extrêmement sales et usés. Le petit jardin était rempli de gravats de béton. Un trou sale dans le sol faisait office de toilettes. La cuisine consistait en un morceau de terrain avec les vestiges d'un feu de charbon. La salle de séjour comprenait simplement un sol en béton et des murs en parpaing, avec un toit rudimentaire

exposé à tous les vents. C'était plus une cabane qu'un bâtiment. Les enfants étaient sales et nu-pieds, habillés de haillons. L'approvisionnement en eau était pollué. Il n'y avait pas de nourriture ni d'eau potable.

Une fille de 15 ans avait été laissée en charge de tous les enfants, y compris de son propre bébé, le seul enfant de l'orphelinat qui semblait être en bonne santé et développé normalement.

En coopération avec l'IBESR et la BPM (Brigade Pour Mineurs, le service de police chargé de la protection de l'enfance), nous avons planifié une intervention pour remédier à la situation d'urgence, et immédiatement fourni quotidiennement de l'eau potable et de la nourriture fraîche. Nous avons employé deux aidants pour travailler dans l'orphelinat et vérifier que les enfants mangent, et qu'ils boivent suffisamment d'eau potable et qu'on leur fasse passer des visites médicales. Plusieurs enfants étaient malades et souffraient de troubles gastro-intestinaux, de graves infections cutanées et de parasites. Les médecins ont indiqué que cela était dû à la malnutrition et à la consommation

Une mère a dit : « J'ai renoncé à mes enfants pour qu'ils puissent avoir une vie meilleure et qu'ils aient une éducation. Si j'avais su comment cet endroit était, je ne les aurais jamais abandonnés. »

d'eau polluée. Les aidants ont assuré un enseignement de base et des loisirs, et deux assistants sociaux ont évalué chaque enfant individuellement. Il n'y avait aucun document écrit sur les enfants et aucun registre officiel des admissions à l'orphelinat et des sorties.

Petit à petit, les enfants ont appris à faire confiance aux aidants et aux assistants sociaux et ils ont commencé à parler. La plupart des enfants font pu fournir suffisamment d'informations pour qu'on commence à retrouver leurs familles. Les enfants ont mentionné qu'ils devaient faire du travail forcé, porter de lourdes charges, faire la cuisine et se débrouiller eux-mêmes. On les laissait souvent tous seuls. Ils n'avaient pas souvent accès à la nourriture et, quand on leur en donnait à faire cuire, elle était souvent pourrie. S'ils se plaignaient de la nourriture ou s'ils demandaient à voir leurs familles, on les battait. Ils n'allaient jamais à l'école et on les laissait rarement sortir du bâtiment. D'après ce que les enfants ont dit, le « directeur » payait deux hommes pour qu'ils aillent trouver des enfants pour l'orphelinat. Le directeur disait aux gens qu'il était pasteur afin de les convaincre qu'on pouvait lui faire confiance.

Sur 41 enfants, 40 d'entre eux provenaient de deux communautés situées à environ 3 heures de voiture de l'institution. Ces 40 enfants étaient des groupes de frères et sœurs issus de 19 familles au total. Les assistants sociaux se sont rendus dans les communautés et ils ont commencé à évaluer chacune des familles, pour découvrir pourquoi ils avaient placé leurs enfants dans l'orphelinat et pour vérifier si la réunification serait possible, sans danger et appropriée.

Toutes les familles étaient choquées par ce qu'on leur a dit sur leurs enfants. Les récits étaient cohérents : les trouveurs d'enfants leur avaient dit qu'ils géraient un orphelinat où les enfants recevraient des soins appropriés et une éducation gratuite. Tous les parents étaient pauvres et beaucoup d'entre eux n'avaient pas les moyens de payer l'éducation de leurs enfants. Ils ont donc accepté de renoncer à eux et de les remettre à l'orphelinat. Certains avaient essayé de rendre visite à leurs enfants, mais le directeur leur avait donné une fausse adresse. Il avait dit aux parents qu'ils pourraient rendre visite à leurs enfants tous les six mois. Cependant, quand le moment est venu, les familles ont

essayé de le contacter ou de contacter les trouveurs d'enfants par téléphone, mais personne n'a jamais répondu.

Avec un peu d'effort et de soutien, il a été possible de réunir 40 des enfants avec leurs familles. Les assistants sociaux suivent régulièrement les enfants. Leur santé et leur développement se sont considérablement améliorés. Les assistants sociaux n'ont pas pu retrouver la famille d'une enfant qui était âgée de 10 mois quand elle est venue à l'orphelinat et qui ne se souvient pas de sa famille. Elle est actuellement dans un centre d'urgence et l'IBESR s'occupe de lui trouver une famille d'accueil.

J'ai récemment rencontré quatre des enfants et leurs parents. Les enfants étaient heureux et ils souriaient; ils restaient néanmoins encore accrochés à leurs parents, qui m'ont dit que les enfants avaient encore peur qu'on les emmène. Une mère a dit : « J'ai renoncé à mes enfants pour qu'ils puissent avoir une vie meilleure et qu'ils aient une éducation. Si j'avais su comment cet endroit était, je ne les aurais jamais abandonnés. » Quand on leur a demandé ce qu'il y avait de mieux quand on est chez soi, une fille de six ans nous a dit : « À l'institution, ils me faisaient travailler dur et porter de lourdes charges sur de longues distances. Nous devions faire cuire la nourriture qu'ils nous donnaient et elle était pourrie. Je ne pouvais pas la manger, mais il n'y avait rien d'autre et j'allais donc au lit le ventre creux. Quand nous nous plaignions de la nourriture, ils nous battaient. Maintenant que je suis de retour à la maison, tout ce que j'ai à faire, c'est de jouer et de manger puis d'aller dormir après. Si je n'aime pas la nourriture que toutes les autres personnes mangent, ma maman me fait tout simplement autre chose. »

L'institution est officiellement fermée maintenant. Aucun mandat d'arrêt n'a été délivré. Cependant, nous collaborons étroitement avec les autorités pour essayer d'obtenir que les hommes impliqués soient traduits en justice.

Étude de cas 3

À la fin de 2010 ou au début de 2011, une Américaine a emménagé en Haïti avec ses sept enfants adoptifs nés en Amérique et elle a fondé un orphelinat dans une ville rurale sur la côte. De nombreux visiteurs internationaux venant des États-Unis et de la République dominicaine visitent la station balnéaire populaire de cette ville. La ville est assez éloignée de toute supervision urbaine. L'Américaine a loué une parcelle de terre avec deux bâtiments, à proximité d'un foyer pour enfants handicapés qui existait déjà, que des bénévoles américains en visite ont rénové, pour devenir un orphelinat, ou une crèche, pour les enfants de tous âges.

La fondatrice, ses 7 enfants ainsi que 10 enfants haïtiens qu'elle était apparemment en train d'adopter, ont emménagé dans un appartement situé dans la station balnéaire toute proche. La directrice, son compagnon, et les 17 enfants vivaient tous dans un appartement comprenant deux chambres. Une jeune missionnaire américaine qui était venue en Haïti pour travailler comme bénévole à l'orphelinat a également vécu dans l'appartement pendant quelque temps. Elle prétend avoir été témoin d'abus à l'encontre des enfants, notamment du fait qu'ils étaient privés de nourriture, qu'on les battait quand ils mouillaient le lit, et qu'ils ne recevaient aucune éducation. Elle a dit qu'elle craignait la fondatrice et qu'elle ne s'était pas sentie capable de signaler cet abus pendant longtemps.

La fondatrice a placé une annonce sur l'orphelinat sur un site web pour des adoptants potentiels, des bénévoles dans les églises ou des parrains, le décrivant comme étant une « crèche-boutique », ce qui signifie qu'il était enregistré pour permettre les adoptions. Elle a créé une agence d'adoption basée aux États-Unis. Elle a publié des articles en ligne et des revues positives sur son travail, et s'est promue comme réformatrice de l'adoption en Haïti, qui s'assure de l'intérêt supérieur des enfants et qui s'occupe des enfants dont personne d'autre ne s'occuperait — les enfants malades et les mourants.

Aux États-Unis, un juriste assumait le rôle de président de l'agence d'adoption. En Haïti, la fondatrice faisait référence à un « directeur de crèche » haïtien sur tous les documents. Son nom ne figurait pas sur les documents juridiques officiels aux États-Unis ni en Haïti, bien qu'elle fasse référence à elle-même sur les réseaux sociaux comme étant la « cofondatrice » ou la « fondatrice » de la crèche et de l'agence d'adoption.

À la fin de 2011, la crèche était officiellement enregistrée auprès de l'IBESR et pouvait légalement opérer comme orphelinat et prestataire de services d'adoptions internationales. Sur les réseaux sociaux

et dans les discussions avec les parents adoptifs, elle affirmait que les enfants étaient tous légalement placés par l'IBESR, que la majorité avait des besoins particuliers, qu'ils pouvaient tous être légalement adoptés et qu'ils étaient orphelins, qu'ils avaient été abusés ou abandonnés.

De 2011 à 2013, des parrains américains et des familles adoptives lui ont versé 300 USD par mois par enfant sous sa garde (en plus des frais d'adoption) et les effectifs de sa crèche sont passés de 20 enfants à 80 enfants environ. Les tranches d'âge des enfants variaient de nouveau-nés aux enfants en âge de fréquenter l'école primaire.

La crèche était gérée par l'Américaine et parfois par son compagnon américain, le directeur de sa crèche haïtienne, plusieurs « nounous » haïtiennes parmi les proches du directeur, trois adolescents américains bénévoles, et deux couples américains qui s'étaient portés volontaires afin de réduire les frais d'adoption. En 2012, on encourageait les visiteurs à se porter volontaires pour de courtes périodes à l'orphelinat pour un coût de 700 USD versé parfois en espèces directement à la fondatrice. Les familles adoptives se voyaient également facturer 700 USD par visite pour voir l'orphelinat. L'accès n'était autorisé à aucune personne de l'extérieur et le portail était gardé par un garde armé.

En 2013, la première bénévole de la crèche a rédigé une déclaration attestant qu'elle avait été témoin du fait que la fondatrice avait acheté trois enfants des rues dans la communauté locale pour 70 USD chacun. Elle croyait que les enfants avaient été achetés pour augmenter le nombre d'enfants dans la crèche et prouver à l'IBESR que la communauté avait besoin d'un orphelinat. Ces enfants n'avaient pas été placés par l'IBESR; ils avaient des parents en vie et ils n'étaient pas adoptables.

Plusieurs autres enfants ont été amenés à la crèche, une promesse ayant été faite à leurs parents qu'ils seraient nourris et éduqués gratuitement. Un garçon de 8 ans venait à la crèche tous les jours. Pendant deux ans, il a été apparié avec une famille adoptive qui a payé son parrainage et des frais d'adoption considérables. Il rentrait à la maison presque tous les soirs et les week-ends chez sa mère qui vivait tout près et qui n'avait pas l'intention de le faire adopter.

Le fait le plus troublant, c'est que pendant les premières années de son existence, la crèche a admis plusieurs enfants souffrant d'hydrocéphalie. Une bénévole américaine a affirmé qu'elle avait été témoin du fait que la fondatrice avait refusé de la nourriture aux

nourrissons, qu'elle les avait laissés mourir et qu'elle les avait enterrés la nuit dans la cour de l'orphelinat. Des tentatives de collecte de fonds pour les bébés souffrant d'hydrocéphalie étaient faites en ligne, pendant que les soins à l'intérieur de la crèche étaient totalement insuffisants, qu'on laissait les enfants toute la journée dans leurs berceaux et qu'on les nourrissait mal délibérément. Après le décès d'un enfant, la fondatrice a publié un appel en ligne pour une collecte de fonds pour les funérailles de l'enfant.

Dans un autre cas, la fondatrice a indiqué que deux enfants sous sa garde, âgés de trois et cinq ans, avaient été assassinés, tués par une machette ou une arme à feu (le récit alternait) dans les rues de la communauté locale. Une enquête menée par des bénévoles et des expatriés américains qui vivaient dans la localité n'a fait ressortir aucune preuve dans ce sens. Les enfants avaient disparu de sa garde sans explication.

Selon une autre bénévole américaine, la fondatrice avait emmené une fille de cinq ans dans un hôtel à Port-au-Prince, où elles étaient restées avec le directeur haïtien de la crèche pendant plusieurs jours sans explication. La bénévole trouvait cette mauvaise pratique inquiétante. Elle s'est rendue à l'hôtel pour ramener l'enfant à l'orphelinat, mais la fondatrice ne voulait pas laisser l'enfant partir.

Les rapports de décès et de disparitions d'enfants et de fraude potentielle commis par la fondatrice sembleraient constituer des motifs suffisants pour que l'IBESR ferme l'établissement. Cependant, on demandait aux bénévoles américains d'apporter de beaux vêtements pour les enfants et l'IBESR a répondu qu'ils ne trouvaient rien de problématique avec la crèche puisque les enfants étaient toujours propres et bien habillés. De l'extérieur, la crèche était un environnement fonctionnel et sûr. Ils ne pouvaient trouver aucun motif pour la fermer.

Les parents biologiques ont commencé à retirer leurs enfants de la crèche et il est devenu évident que la majorité des enfants n'étaient pas placés légalement ni adoptables. Les familles qui avaient été appariées avec les enfants en vue d'adoption ainsi que deux bénévoles ont fait des efforts considérables et répétés pour persuader les autorités d'intervenir. À l'automne 2013, une délégation de 12 familles s'est rendue en Haïti et a présenté ses préoccupations à l'IBESR, les Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis [United States Citizenship and Immigration Services] (USCIS), le Federal Bureau of Investigation (FBI) et l'U.S. State Department. Les préoccupations comprenaient notamment des témoignages d'allégations concernant des abus sexuels et des disparitions d'enfants.

Les familles biologiques étaient prêtes à faire des dépositions auprès de la BPM sur le fait qu'elles avaient été contraintes de placer leurs enfants dans la crèche puis qu'on leur avait refusé l'accès pour leur rendre visite. Des témoins ont pu attester de l'achat et du placement illicite d'enfants, ainsi que l'absence de fichiers concernant de nombreux enfants. Une famille adoptive a été informée que la totalité du fichier d'adoption de leur enfant avait été falsifiée.

En raison de la publicité, des plaintes et des préoccupations soulevées, vers la fin de 2013, plusieurs familles adoptives et parrains ont mis fin à leur soutien financier. Dès le début de 2014, les enfants ne portaient plus de beaux vêtements lorsque l'IBESR leur a rendu visite. On a trouvé des enfants émaciés, qui dormaient à même le sol. Plusieurs parents biologiques étaient revenus chercher leurs enfants pour les ramener chez eux, mais certains n'étaient plus là. L'argent du parrainage a continué d'être versé à la fondatrice américaine par l'intermédiaire de la branche caritative de son agence d'adoption aux États-Unis. Elle aurait apparemment persuadé un donateur de son ministère ecclésial de faire un don de 300 000 USD à la crèche, mais la majorité de cet argent ne semble pas avoir atteint la crèche ni les enfants et l'IBESR a finalement fermé l'établissement. Les enfants restants ont été replacés dans d'autres orphelinats. Certains ont été réunis avec leurs familles biologiques et quelques-uns sont encore dans le système d'adoption, coincés depuis plusieurs années dans les limbes juridiques.

Aucun des enfants disparus n'a été localisé. On ne sait pas si des recherches importantes ont été entreprises.

Plusieurs familles adoptives ont poursuivi l'avocat qui gérait l'agence d'adoption américaine en justice et il n'exerce plus.

La fondatrice vit maintenant aux États-Unis où 6 de ses 7 enfants lui ont été retirés après des accusations de négligence. En 2016, on a découvert qu'elle s'était remariée, qu'elle utilisait un nom de famille différent, qu'elle gérait un foyer résidentiel pour enfants adoptés ayant des troubles de l'attachement. Les parents des enfants sous sa garde ont été avertis des préoccupations concernant son travail en Haïti. Certains sont allés chercher leurs enfants et ont découvert qu'ils avaient été illicitement envoyés vivre dans un autre État.

Étude de cas 4

En 2015, on nous a demandé d'intervenir dans un orphelinat à Port-au-Prince, classé 'rouge' par IBESR. Des visiteurs américains avaient exprimé leurs inquiétudes quant aux conditions de vie dans l'orphelinat. 61 enfants vivaient dans cette institution, âgés de 18 mois à 23 ans. Il n'y avait pas d'eau potable et pas assez de nourriture. Nous avons fourni de la nourriture, de l'eau potable, et d'autres produits de première nécessité et nous avons fait le nécessaire pour que les enfants puissent passer une visite médicale et recevoir un traitement [approprié]. Beaucoup d'entre eux souffraient de parasites et de malnutrition. 15 enfants seulement allaient à l'école à l'extérieur de l'institution. Nous avons payé les frais scolaires pour que cinq enfants de plus soient scolarisés et nous avons embauché deux assistants supplémentaires dans l'institution pour améliorer la prise en charge des soins et s'occuper de l'éducation et des loisirs. Au fur et à mesure que les enfants se sont sentis en confiance avec les assistants, ils se sont plaints d'être battus et maltraités de façon régulière. Un des garçons a accusé le sous-directeur de l'avoir battu avec une chaîne. Nous avons veillé à ce qu'il reçoive un traitement médical et avons réussi à le réunir avec sa mère.

Le directeur de l'institution nous a dit que pour contrôler les enfants, il avait conçu différentes sanctions. Il appelait l'une d'entre elles « la moto ». Il nous a expliqué qu'il faisait s'agenouiller les enfants avec les bras en l'air, comme s'ils étaient assis sur une moto, et les faisait rester dans cette position sans bouger pendant une heure.

Les travailleurs sociaux ont réussi à retrouver la trace de la plupart des familles. Dans la plupart des cas, elles disaient qu'elles avaient laissé partir leurs enfants parce qu'on leur avait dit qu'ils auraient accès à l'éducation et une vie meilleure. Beaucoup n'avaient pas accès aux équipements de base comme l'assainissement de l'eau, et ils pensaient que leurs enfants auraient de l'eau potable dans l'orphelinat. Notre travail se poursuit pour apporter aux familles le soutien dont elles ont besoin pour être réunies avec leurs enfants.

Le directeur nous a dit que l'orphelinat était financé par un certain nombre d'organisations des États-Unis et du Canada. Des volontaires internationaux font des visites fréquentes, certains d'entre eux logent dans l'orphelinat et dorment près des chambres des enfants. Un des donateurs basé aux États-Unis nous a parlé de la difficulté que les donateurs rencontraient pour continuer de financer l'orphelinat et du fait qu'ils

doutaient que la nourriture qu'ils fournissaient arrive bien jusqu'aux enfants. Le bâtiment de l'orphelinat appartient à la famille du directeur et le financement fourni par les donateurs étrangers permet de payer le prêt hypothécaire sur la propriété.

IBESR prévoit de fermer l'orphelinat une fois que tous les enfants auront été rendus à leur famille ou placés dans des meilleures conditions d'accueil. Cependant, le directeur dit qu'il veut agrandir l'orphelinat et recherche en ce moment des fonds pour rajouter des pièces à la maison.

Au fur et à mesure que les enfants se sont sentis en confiance avec les assistants, ils se sont plaints d'être battus et maltraités de façon régulière. Un des garçons a accusé le sous-directeur de l'avoir battu avec une chaîne. Nous avons veillé à ce qu'il reçoive un traitement médical et avons réussi à le réunir avec sa mère.

Étude de cas 5

En 2010, j'avais 18 ans, et je suis partie comme volontaire dans une organisation missionnaire à Haïti, qui m'a envoyée travailler dans un orphelinat. Un grand nombre d'organisations internationales soutenaient cet orphelinat, et organisaient des visites régulières pour des équipes de volontaires. Les conditions de vie dans l'orphelinat étaient épouvantables. 75 enfants n'avaient aucun adulte pour s'occuper d'eux. Chaque adolescent qui vivait dans l'orphelinat était responsable de 10 tout-jeunes enfants. Il y avait des signes évidents de maltraitance physique et émotionnelle. Il n'y avait ni toilettes ni douches. Les enfants pleuraient parce qu'ils avaient soif. Les problèmes d'ordre médical n'étaient pas traités. A un moment donné, j'ai demandé à faire transférer cinq enfants sérieusement malades à l'hôpital ou dans un autre orphelinat offrant une meilleure prise en charge. La propriétaire de l'orphelinat a discuté avec son 'conseil d'administration' avant de me remettre un post-it, avec, écrit dessus : \$150 000. Je n'ai pas bien compris sur le moment.

Un an plus tard, à 19 ans, je suis retournée à Haïti de manière indépendante, et j'ai fait une visite surprise à l'orphelinat. Même si je n'étais rattachée à aucune organisation, n'avais aucune qualification, et qu'aucun contrôle de mes antécédents n'avait été fait, j'ai été accueillie à bras ouverts par la propriétaire de l'orphelinat. Pendant presque six mois, j'ai vécu au milieu des enfants, dans les mêmes chambres qu'eux, avec une petite fille qui venait s'étendre tout contre moi.

De temps en temps, les enfants disparaissaient de l'orphelinat, comme ça, sans explication. Alors la propriétaire en recrutait d'autres. Elle payait des gens pour visiter les communautés rurales (à plus de huit heures de route), et revenir avec des enfants pour son orphelinat. Parfois, elle allait elle-même en 'voyages de mission' dans des églises situées dans des communautés isolées et vulnérables. Des parents et des enfants m'ont dit qu'elle distribuait les dons destinés à l'orphelinat pour essayer de montrer sa fortune, pour convaincre les parents de laisser partir leurs enfants.

Lorsque les parents sont venus réclamer leurs enfants, nombre d'entre eux ont constaté que leurs enfants n'étaient plus dans l'orphelinat. Un jeune couple avait laissé partir leurs bébés, des jumeaux, en 2005. Mais lorsqu'ils ont essayé de les récupérer en 2010, les enfants n'étaient pas là. La propriétaire a dit aux parents que leurs enfants avaient été adoptés à l'étranger. Selon la loi haïtienne, c'est impossible sans le consentement des parents, qui dans ce cas n'avait pas été donné.

Une maman m'a dit que lorsqu'elle avait essayé de récupérer sa fillette de 3 ans, elle a été battue par le 'pasteur' qui gérait l'orphelinat. On lui a refusé de voir sa fille, qui a vu l'homme battre sa mère au sol et la frapper à la tête. Elle est retournée trois fois avant de réussir à récupérer sa fille. Nous l'avons aidée à faire une déclaration à la police, mais il n'y a pas eu de suite.

Certains parents ont découvert que leurs enfants avaient été transférés dans d'autres orphelinats des années plus tôt, sans qu'ils en soient informés. Même s'ils pouvaient récupérer leurs enfants, de nombreux parents se sont entendus dire par la propriétaire qu'ils auraient à lui verser de l'argent pour obtenir le certificat de naissance de leurs enfants. Une jeune fille de 13 ans a dit que la propriétaire l'avait cachée dans une maison à Port-au-Prince pour que sa mère, qui habitait loin de la capitale, ne puisse pas la trouver.

Lors d'un incident en 2012, j'ai vu une fillette de 8 ans forcée de soulever des blocs de béton. Un bloc est tombé sur elle et on l'a simplement écartée dans un coin, où elle est morte peu de temps après. Le père de l'enfant a été informé deux semaines après sa mort. Lorsqu'on lui a donné le corps de sa fille, il a constaté des blessures graves sur sa tête et son corps, même si c'est sur son abdomen que le bloc était tombé. Ce père, comme d'autres parents d'enfants disparus, a entamé une action en justice, obtenant un mandat d'arrêt contre la propriétaire de l'orphelinat. Pourtant, elle est encore en liberté.

Pendant ce séjour à l'orphelinat, j'ai essayé une nouvelle fois de faire transférer dans une autre institution les cinq enfants qui couraient le plus de

Certains parents ont découvert que leurs enfants avaient été transférés dans d'autres orphelinats des années plus tôt, sans qu'ils en soient informés. Même s'ils pouvaient récupérer leurs enfants, de nombreux parents se sont entendus dire par la propriétaire qu'ils auraient à lui verser de l'argent pour obtenir le certificat de naissance de leurs enfants.

risques physiquement. La propriétaire m'a répondu que je pouvais adopter les enfants, me pressant d'identifier quels enfants je voulais pour qu'elle puisse 'retirer leurs dossiers'. Elle m'a dit de ne pas mentionner cela à IBESR parce qu'ils la feraient « payer davantage ». Elle m'a dit qu'elle demandait normalement aux étrangers \$15 000 par enfant, mais parce qu'elle me connaissait, elle accepterait \$800 par enfant.

Il a fallu trois ans et des efforts énormes de la part d'IBESR et de mon organisation pour finalement faire fermer l'orphelinat en 2014. Pendant ces trois

années, nous avons réunis à peu près 52 des 75 enfants avec leurs familles, mais au moment de sa fermeture, l'orphelinat comptait 120 enfants, parce que la propriétaire en avait recruté d'autres. IBESR a pu réunir presque tous les enfants [avec leurs familles] sauf à peu près 10 très jeunes enfants qui n'avaient aucun souvenir de leurs familles. Malheureusement, la propriétaire n'a pas été poursuivie, alors elle a continué son activité en recrutant des personnes âgées au lieu d'enfants.

Étude de cas 6

En 2015, un visiteur américain nous a alerté des inquiétudes qu'il avait sur une institution. 31 enfants âgés de 2 à 17 ans (14 filles et 17 garçons) vivaient dans cette institution, gérée par un homme qui se déclarait 'pasteur', avec sa femme. En dialogue avec IBESR, qui a classé l'institution comme 'rouge', nous avons accepté d'intervenir, dans le but de réunir les enfants avec leurs familles ou les placer en familles d'accueil, et de fermer l'institution.

Une première évaluation a montré des conditions de vie épouvantables. De nombreux enfants étaient passifs et apathiques, et montraient des signes de malnutrition. Il n'y avait pas d'eau potable et très peu de nourriture. Le pasteur nous a dit qu'il avait des donateurs qui contribuaient à l'achat de nourriture, mais il a refusé de nous donner leurs noms. Les dortoirs étaient extrêmement sales et il n'y avait pas assez de lits [pour tous les enfants]. Le pasteur nous a dit que tous les enfants venaient de familles pauvres, certains avaient perdu un de leurs parents à cause du choléra ou d'autres maladies. Il nous a dit qu'il n'autorisait pas les parents à venir voir leurs enfants.

En quelques jours, nous avons fourni de l'eau potable et de la nourriture fraîche pour les enfants, et nous avons veillé à ce que chacun d'entre eux puisse passer une visite médicale et recevoir un traitement. Nombre d'entre eux souffraient d'infections de la peau et de maladies gastro-intestinales, dues à l'eau polluée qu'ils buvaient et à la malnutrition. Huit filles, de 10 à 15 ans, souffraient d'infections vaginales.

Des travailleurs sociaux se sont mis au travail dans l'institution pour améliorer les conditions de vie des

enfants et faire des évaluations individuelles, en constituant un dossier et prenant des photos pour chaque enfant. Il est devenu évident que les enfants avaient peur de donner des informations sur leurs parents, et que le pasteur n'était pas très ouvert, ce qui rendait le processus de retrouver les familles difficile. Au fur et à mesure que les travailleurs sociaux trouvaient davantage d'informations sur les enfants et qu'il devenait clair que certains enfants seraient retirés de sa responsabilité, le pasteur essaya d'acheter les travailleurs sociaux. Comme cela ne marchait pas, il a commencé à les menacer de mort.

Début 2016, une travailleuse sociale s'est rendue dans l'institution et s'est aperçue qu'une jeune fille de 17 ans avait disparu. Le pasteur lui dit qu'elle était retournée dans sa famille. La travailleuse sociale se rendit chez eux et elle trouva la jeune fille. Elle était enceinte et dit à la travailleuse sociale qu'elle avait été violée par un membre du personnel de l'institution. Elle dit que quand le pasteur l'a su, il a voulu la forcer à épouser l'homme qui l'avait violée. La famille avait honte de sa grossesse et ne voulait pas qu'elle reste chez eux. La travailleuse sociale a veillé à ce que la jeune fille reçoive un traitement médical approprié et elle a été placée dans un environnement sûr. Nous avons signalé ce cas aux autorités ainsi que d'autres formes de maltraitance que nous avons documentées.

En dialogue avec IBESR et BPM, nous avons convenu que la situation était trop dangereuse et que les enfants devaient être retirés au plus tôt. Parce qu'il n'existe à ce jour aucun service d'accueil d'urgence en Haïti, nous n'avions pas d'autre choix que de

transférer les enfants temporairement dans une autre institution. Nous avons trouvé une institution de bien meilleure qualité, nous avons embauché du personnel supplémentaire et mis en place des mesures de soutien pour que l'institution puisse accepter d'accueillir les enfants. Les autorités ont organisé le transfert des enfants et la fermeture officielle de l'institution. Un mandat d'arrêt a été lancé contre le pasteur.

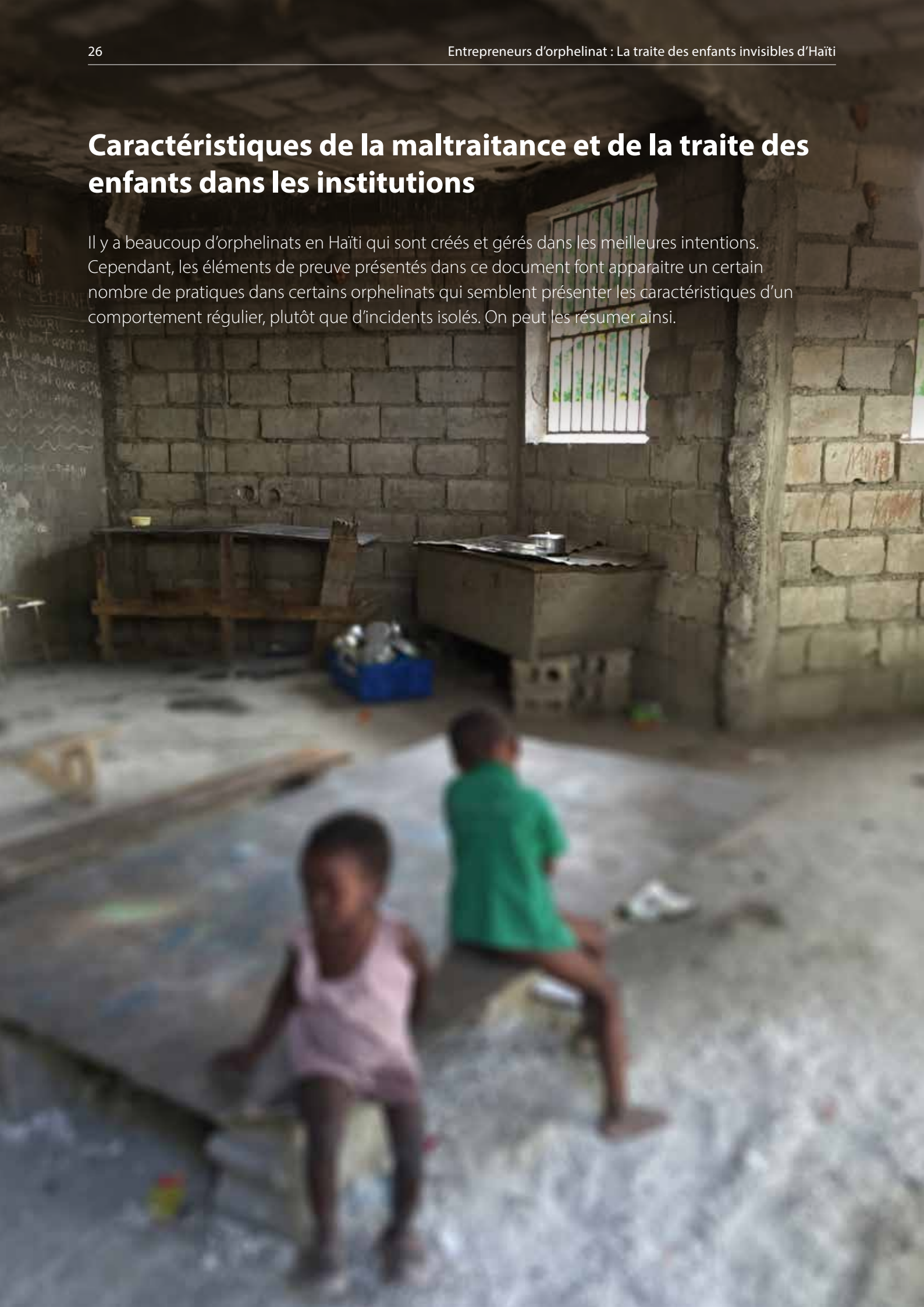
Malheureusement, le jour où les enfants devaient partir, le pasteur n'était pas là et avait emmené avec lui cinq enfants. Tous les autres enfants partirent et se sont bien adaptés dans la nouvelle institution. Au début, ils étaient traumatisés et montraient des comportements

inhabituels. Un garçon a dit : « Je veux mourir. Pourquoi mes parents ne m'ont-ils pas juste tué au lieu de me placer dans cet endroit ? » En quelques semaines, ils se sont sentis mieux, ils allaient à l'école régulièrement, et jouaient comme n'importe quels autres enfants. Les travailleurs sociaux sont à présent en train de chercher les familles de ces enfants pour les réunir avec eux. Trois des enfants qui manquaient sont retournés dans leurs familles. Un autre est membre de la famille du pasteur, mais un cinquième enfant manque encore et nos travailleurs sociaux continuent de suivre ce cas. Le pasteur n'a pas encore été arrêté.



Caractéristiques de la maltraitance et de la traite des enfants dans les institutions

Il y a beaucoup d'orphelinats en Haïti qui sont créés et gérés dans les meilleures intentions. Cependant, les éléments de preuve présentés dans ce document font apparaître un certain nombre de pratiques dans certains orphelinats qui semblent présenter les caractéristiques d'un comportement régulier, plutôt que d'incidents isolés. On peut les résumer ainsi.



Ouverture d'un orphelinat

Un individu (haïtien ou d'un autre pays) crée un établissement et l'appelle orphelinat. Ces individus ne vont pas obligatoirement déclarer l'orphelinat aux autorités ou même signaler son existence. Le directeur peut se donner le nom de 'Pasteur', même s'il n'est pas officiellement ordonné, pour convaincre les gens (en Haïti et à l'étranger) de sa motivation religieuse. Parallèlement, des directeurs peuvent utiliser les aides financières et les produits fournis par les donateurs pour prouver qu'ils ont de l'argent et convaincre les habitants du quartier ou de la région que l'orphelinat va être un meilleur environnement pour leurs enfants.

On utilise l'argent, la force ou la tromperie pour recruter les enfants

Les enfants sont amenés à l'orphelinat de plusieurs façons, y compris parce qu'ils ont été achetés, forcés ou trompés. On promet aux parents que leurs enfants auront une vie meilleure et une éducation. L'admission des enfants n'est pas enregistrée. Les autorités ne sont pas informées.

Les enfants souffrent de négligence, maltraitance et d'exploitation, généralement à des fins lucratives

Les enfants de l'institution sont négligés et maltraités. Parfois dans un but précis : des photos d'enfants mal nourris en haillons sont plus efficaces pour récolter des fonds ; dans certains cas, le personnel et les directeurs abusent sexuellement les enfants. Dans d'autres cas, l'orphelinat est simplement établi comme un commerce et les enfants reçoivent le minimum de soins, pour un maximum de profit. Les enfants en situation de handicap peuvent se trouver en plus grand danger que leurs pairs ; les filles en particulier peuvent courir le risque d'exploitation et de maltraitance sexuelle.

L'orphelinat fait de la publicité pour obtenir de l'aide, des financements et des volontaires

Le directeur ou le fondateur fait de la publicité pour l'orphelinat sur internet ou par contact direct avec les donateurs, en demandant l'aide de volontaires et en sollicitant des dons.

Les dons arrivent de l'étranger

Des églises, missions et individus font des dons par chèques ou transfert bancaire, ou apportent de l'argent lors de leurs visites en voyage de mission.

Des volontaires arrivent pour apporter leur aide

Les volontaires sont souvent jeunes et sans expérience. Beaucoup sont choqués par ce qu'ils voient mais rares sont ceux qui sentent qu'ils ont les capacités et les connaissances nécessaires pour faire face à la situation. La plupart des volontaires sont là pour une durée limitée et peuvent ne pas voir les pires cas de maltraitance. Aucun contrôle des antécédents n'est effectué et les volontaires vivent souvent dans l'orphelinat, ayant libre accès aux enfants vulnérables.

Des enfants disparaissent

Certains enfants disparaissent. Il est prouvé que certains sont vendus ou meurent dans l'institution, sans que rien ne soit noté ou rapporté aux autorités.

Peu de poursuites judiciaires ou de suivi

Même si des activités criminelles ont manifestement eu lieu, rares sont les arrestations et poursuites.

Certaines institutions ferment, mais beaucoup continuent leurs activités

Les autorités ferment certaines des institutions les plus horribles, mais les directeurs ont toute liberté pour en ouvrir d'autres. La limite des moyens dont disposent les autorités empêche d'enquêter sur tous les établissements non-réglés.

Il est évident que ces caractéristiques correspondent à la définition internationale de la traite des enfants, puisqu'il y a déplacement de l'enfant à l'intérieur du pays – parfois par force, souvent par tromperie – dans le but d'une exploitation de l'enfant. Certains cas impliquaient un travail forcé et une exploitation sexuelle. Cependant dans d'autres cas, l'exploitation est plus subtile : l'orphelinat existait, et les enfants étaient recrutés, mais pas dans l'intention de leur donner des soins et une protection dans leur vulnérabilité. Au contraire, la motivation principale était le profit financier.

Comment fermer un orphelinat qui pratique la traite des enfants

Au cours des dix-huit derniers mois, Lumos a travaillé en étroite collaboration avec IBESR et BPM dans les processus de fermeture de trois orphelinats dans lesquelles les pratiques étaient reconnues comme extrêmement mauvaises et les conditions de vie horribles. IBESR et Lumos ont accepté de travailler ensemble pour documenter la fermeture de ces orphelinats et développer une approche qui serve de modèle pour un programme de réforme à plus grande échelle.

Dès que Lumos a commencé son travail dans les orphelinats, il est devenu évident que les pratiques dans les trois établissements relevaient en fait de la traite des enfants, puisque tous les trois soit retiraient un profit de l'accueil des enfants, ou bien les exploitaient, y compris sexuellement.

Un document plus détaillé sur ce processus de réforme est en préparation avec IBESR. Cependant, vous pouvez voir ci-dessous les grandes lignes de la procédure suivie par Lumos, en collaboration avec IBESR et BPM pour relever avec succès les défis posés par les trois orphelinats.

Plan initial et évaluation d'urgence

Lumos et IBESR ont préparé une intervention conjointe. IBESR a donné à l'équipe de Lumos l'autorisation officielle d'intervenir dans les institutions.

Lumos a embauché une équipe de travailleurs sociaux haïtiens qualifiés et a organisé un programme de formation avec des experts internationaux. L'équipe bénéficie d'une supervision professionnelle hebdomadaire avec des travailleurs sociaux internationaux expérimentés.

Autant que possible, et selon les capacités d'IBESR, les travailleurs sociaux d'IBESR ont travaillé en équipe avec les travailleurs sociaux de Lumos.

Des évaluations initiales rapides ont été menées dans les institutions. Puisqu'il n'existait pas vraiment de dossier ou documents de référence sur les enfants, les équipes ont enregistré les noms et détails personnels, et ont pris des photos de chaque enfant, pour faciliter les recherches si les enfants venaient à disparaître.

L'évaluation initiale de l'institution comprenait les questions clés et les observations suivantes :

- L'institution est-elle officiellement enregistrée ? A-t-elle déjà été inspectée et catégorisée par IBESR ?
- Quelles sont les conditions matérielles dans l'institution ? Y-a-t'il suffisamment de lits pour les enfants ? Les lieux sont-ils propres ? Le bâtiment offre-t-il un environnement sûr pour les enfants ? Les enfants ont-ils accès à l'eau potable et suffisamment de nourriture ?
- Quel est le ratio éducateur/soignant-enfant ? Y-a-t'il suffisamment de personnel pour donner aux enfants une attention individuelle ? L'institution compte-t-elle sur les enfants plus âgés pour s'occuper de ou contrôler le comportement des enfants plus jeunes ?
- Les enfants montrent-ils des signes de négligence, maltraitance ou institutionnalisation ? les enfants sont-ils petits pour leur âge ? Y-a-t'il des preuves de malnutrition ou de maladie ? Les enfants montrent-ils des signes de retard de développement sur le plan physique ou intellectuel ? Font-ils preuve de comportements stéréotypés ? Y-a-t'il preuve de maltraitance physique ou autre ? Certains des enfants sont-ils gravement malades ?
- Les enfants vont-ils à l'école, à l'extérieur ou à l'intérieur de l'institution ?
- Est-ce qu'il y a des volontaires dans l'orphelinat ? Vivent-ils dans l'orphelinat avec les enfants ?
- Le directeur ou sa famille vivent-ils dans l'orphelinat ?

Intervention d'urgence

En priorité, nous avons organisé immédiatement des examens médicaux et la délivrance de traitements. En plus, nous avons fourni de l'eau potable et de la nourriture en quantité suffisante. Dans certains cas, l'équipe n'était pas sûre que l'eau et la nourriture arrivent jusqu'aux enfants. Lumos a donc embauché du personnel supplémentaire pour travailler dans l'institution, pour améliorer les soins portés aux enfants et veiller à ce qu'ils soient nourris et qu'ils aient de l'eau potable.

Dans une des institutions, l'examen médical a trouvé que plusieurs filles avaient des infections vaginales. Cela a soulevé de sérieuses inquiétudes sur des cas possibles d'agression sexuelle. Le directeur n'était pas coopératif et a menacé les travailleurs sociaux. Dans ce cas précis, IBESR a conclu qu'il n'y avait pas d'autre choix que de transférer les enfants de toute urgence dans un endroit sûr. Comme il n'y a pas à ce jour d'hébergement d'urgence en Haïti, le transfert a dû se faire dans une autre institution, de bien meilleure qualité.

Lumos a fourni du personnel et un soutien supplémentaire à l'institution dans laquelle les enfants ont été transférés, pour veiller à ce qu'on prenne bien soin d'eux et que l'arrivée de 30 enfants [supplémentaires] n'aie pas une incidence négative sur les autres enfants accueillis dans cette institution.

Les enfants n'ont pas pu être informés du transfert, car IBESR et BPM avaient prévu d'arriver à l'orphelinat à l'improviste, pour être sûrs que les enfants et le directeur soient là. BPM avait un mandat d'arrêt à l'encontre du directeur. Mais il n'était pas là quand les autorités sont arrivées et cinq des enfants avaient disparu.

L'institution a été officiellement fermée et 26 enfants ont été transférés dans une meilleure institution.

Un membre de l'équipe de Lumos, que les enfants connaissaient, a fait le voyage en bus avec eux, pour leur expliquer ce qui se passait et pour calmer leurs peurs.

Des membres de l'équipe de Lumos qui connaissaient les enfants les attendaient à la nouvelle institution pour les accueillir et les aider à s'installer et à trouver leurs marques. L'équipe a rendu visites aux enfants tous les jours jusqu'à ce qu'ils se sentent bien installés.

Dans une autre institution, le directeur a collaboré avec Lumos et il a été possible d'améliorer la prise en charge des enfants pour atteindre un niveau de sécurité acceptable. Le personnel mis en place par Lumos a travaillé dans l'institution pour aider les enfants, s'assurer qu'ils aient suffisamment de nourriture et d'eau potable et les impliquer dans des activités éducatives et de loisirs.

Les conditions de vie dans la troisième institution étaient épouvantables. Lumos a embauché du personnel pour travailler dans l'institution, pendant qu'on cherchait un autre placement [pour les enfants]. Cependant, il s'est avéré difficile de trouver une autre institution de qualité satisfaisante qui puisse accueillir 41 enfants. Les enfants ont rapidement établi un sentiment de confiance envers le personnel et ont pu donner des informations qui ont permis de retrouver leurs parents.

Évaluations individuelles et programmes de soin

Une fois les enfants stabilisés [dans leur environnement] et recevant un niveau satisfaisant de soins et de protection, les travailleurs sociaux ont pu faire des évaluations individuelles, holistiques, pour chaque enfant, en utilisant un outil d'évaluation commun. Cet outil prend en compte la santé, le développement, l'éducation, le handicap et les circonstances familiales de l'enfant.

Les travailleurs sociaux ont recherché les familles, identifiant les raisons pour lesquelles les enfants se trouvaient dans l'institution, utilisant, encore une fois, un outil d'évaluation standard. En Haïti, rechercher les familles et évaluer leurs circonstances relève du défi. Nombre d'enfants dans les orphelinats venaient de tous les coins du pays, certains de villages isolés seulement accessibles à pieds. A ce jour, les travailleurs sociaux ont retrouvé les familles de la plupart des enfants (75%), un grand nombre d'entre elles avaient été leurrées pour abandonner leurs enfants et voulaient les récupérer.

Développement de programmes d'aide aux familles

L'équipe de Lumos, en collaboration avec chaque famille, a développé un programme d'aide pour qu'elles puissent accueillir leurs enfants. Cela peut comprendre, entre autres, le financement des frais scolaires ou un soutien pour développer une activité génératrice de revenus.

Préparation des familles et des enfants pour leur réunification

Nous avons utilisé des méthodes standard pour préparer les enfants et les familles à leur réunification. C'est un processus plus complexe dans le cas d'enfants qui ont été séparés de leurs familles pendant de nombreuses années.

Soutien à la réunification

Toutes les décisions de réunification ou de placement dans d'autres lieux sont faites par IBESR. Lumos a soutenu la réunification, fournissant les moyens de transport et accompagnant les enfants chez eux si leurs parents ne pouvaient pas venir les chercher.

Contrôle et suivi

Les travailleurs sociaux de Lumos sont en contact avec les familles réunies, font des visites régulières pour vérifier l'état de santé et le développement des enfants. Utilisant le même processus d'évaluation, ils récoltent des données pour faire des comparaisons avec le développement des enfants pendant leur séjour en institution.

Il faut absolument augmenter et accélérer les efforts pour affronter le problème de la traite des enfants dans les orphelinats en Haïti. C'est dans cette optique que Lumos a travaillé en partenariat avec IBESR et d'autres organisations pour élaborer un programme concernant à peu près 140 institutions dans lesquelles les enfants courent des risques graves. Lumos et IBESR recherchent des partenaires pour aider à cofinancer et mettre en œuvre ce programme.

Résultats de l'intervention de Lumos dans trois orphelinats

Les trois institutions hébergeaient un total de 133 enfants, tous victimes de négligence ou de maltraitance.

Sur ces 133 enfants :

- 67 ont été réunis avec leurs familles
- 26 ont été retirés de l'institution et placés dans un endroit sûr, avec une prise en charge bien meilleure.
- 40 reçoivent des soins de considérablement meilleure qualité dans l'institution.

D'autres recherches des familles sont en cours et on estime que d'ici la fin 2016 :

- 40 enfants supplémentaires seront réunis avec leurs familles.
- Les 26 enfants et jeunes adultes restants seront placés dans des familles d'accueil haïtiennes spécialement sélectionnées et formées, ou bien accompagnés et soutenus pour vivre en autonomie.

Cela signifie que tous les enfants et jeunes adultes des trois orphelinats peuvent bénéficier de placements appropriés et d'un soutien qui répond à leurs besoins, et un pourcentage considérable, 75%, peuvent être pris en charge par leurs familles.

L'argent : une partie du problème et une solution possible

La plupart des volontaires et des donateurs qui s'intéressent à Haïti croient un certain nombre de mythes, que nous réfutons dans ce document.

Mythe	Preuve du contraire
Les orphelinats sont bons pour les enfants	80 ans d'expérience montrent clairement que même dans des orphelinats bien gérés, les placements en institution donnent de moins bons résultats pour les enfants que lorsqu'ils sont élevés dans des familles aimantes.
Les enfants dans les orphelinats sont orphelins	80% des enfants placés dans les orphelinats en Haïti ont au moins un de leurs parents en vie, un pourcentage similaire dans la situation globale.
Aider les enfants à vivre dans des familles haïtiennes soit revient trop cher soit n'est pas réalisable	Le travail de Lumos et de nombreuses organisations qui œuvrent au renforcement de la famille, à la réunification, travaillent avec les familles d'accueil et les systèmes d'adoption, prouve que la plupart des enfants actuellement placés en orphelinats pourraient être très bien pris en charge dans des familles haïtiennes, si l'on faisait les investissements nécessaires dans les services d'aide aux communautés locales.

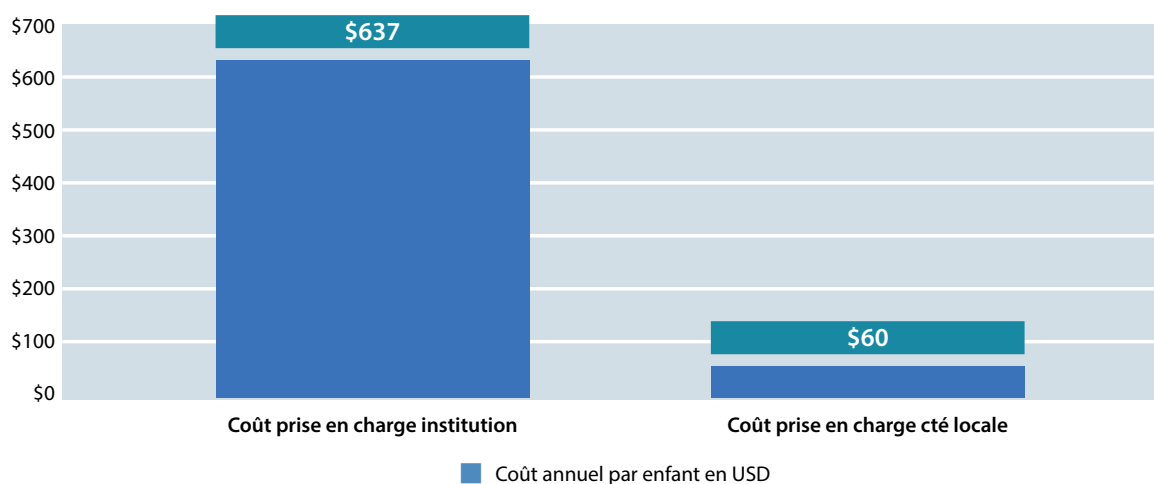
Mais pour qu'un changement s'opère à grande échelle en Haïti, il faut présenter une analyse financière. Une analyse complète de ce type demande une recherche plus approfondie. Cette section souligne simplement un certain nombre de faits importants et de questions concernant le financement des différentes formes de prise en charge en Haïti.

Évidence venant d'autres pays en voie de développement

L'expérience de Lumos dans de nombreux pays montre qu'aider les enfants à vivre dans leurs familles revient, dans la majorité des cas, beaucoup moins cher que les placements en institutions, alors que les résultats pour le bien-être des enfants dans leurs familles sont bien meilleurs.⁵⁴

Ceci est confirmé par les preuves recueillies par d'autres organisations : *Save the Children* a mené une analyse des coûts en Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest et a trouvé que les coûts pour la prise en charge des enfants en institutions étaient de 10 fois supérieurs à ceux encourus pour aider un enfant à vivre dans sa famille.

Coût de la prise en charge d'un enfant en institution vs coût d'un soutien dans la communauté locale – selon des études en Afrique de l'Est et Afrique Centrale⁵⁵



Évidence provenant d'Haïti

Lumos a vérifié les données financières de quatre institutions en Haïti, trois classées 'vertes', une 'rouge'. Les données ont été fournies par les directeurs des institutions, volontaires, agences d'adoption et ONG. Ce sont des données auto-déclarées ; des budgets écrits ou des comptes publiés n'ont pas été fournis. L'exactitude des données ne peut donc pas être garantie.

Lumos a documenté la fermeture des trois orphelinats et la réunification de 67 enfants avec leurs familles. En plus, d'autres ONG ont fourni des données sur la réunification avec les familles.

Le graphique ci-dessous illustre la différence des coûts de prise en charge entre les orphelinats 'verts', les orphelinats 'rouges' et les services d'aide aux familles qui permettent la réunification.

Le coût par enfant dans l'orphelinat le plus cher est de plus de \$10 000, alors que dans l'orphelinat le moins cher il est de \$1 330. Les pratiques en cours dans l'orphelinat le plus cher étaient extrêmement mauvaises (voir Étude de cas n° 1), et les conditions de vie dans l'orphelinat le moins cher désastreuses. Le coût par enfant dans l'orphelinat le plus cher est 12 fois le PIB annuel par habitant, et dans l'orphelinat le moins cher il est encore 1.6 fois le PIB par habitant.⁵⁶

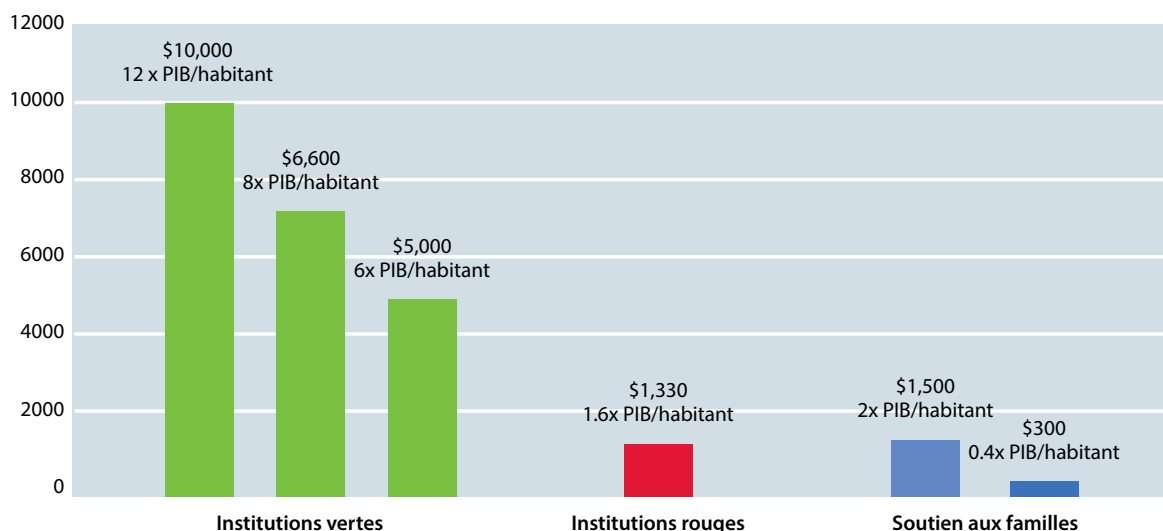
En comparaison, le programme le plus cher de soutien aux familles est de \$1 500, et le moins cher \$300. Ce dernier montant représente moins de 25% des frais de placement les moins chers dans un orphelinat non réglementé, reconnu par les autorités comme étant si mauvais qu'il nécessitait une fermeture immédiate.

⁵⁴ Voir par exemple : Lumos publication (2015). Ending Institutionalisation: An analysis of the financing of the deinstitutionalisation process in Bulgaria https://wearelumos.org/sites/default/files/Bulgarian%20Outcomes%20Report%20ENG%20Final_0.pdf

⁵⁵ Swales, Diane. Applying the Standards: Improving quality Childcare Provision in East and Central Africa (UK: Save the Children, 2006, pg 110) http://www.savethechildren.org.uk/sites/default/files/docs/ApplyingTheStandards_1.pdf

⁵⁶ Banque Mondiale (2015), PIB par habitant en Haïti. <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD>

Coûts des différentes formes de prise en charge en Haïti



Combien d'argent est attribué aux orphelinats en Haïti chaque année ?

La plupart des orphelinats en Haïti fonctionnent en dehors du cadre de la loi et il n'existe pas de documentation centralisée sur leurs budgets. Les éléments de preuve dans ce document font état d'une variété de sources de financement pour chaque orphelinat, une partie étant fournie en espèces. Les produits fournis par les volontaires et les donateurs à l'orphelinat peuvent aussi être vendus pour constituer une nouvelle source de revenus. Il n'y a donc aucun moyen à ce jour de savoir combien d'argent est attribué aux orphelinats en Haïti chaque année.

Cependant, étant donné qu'il y a 32 000 enfants en orphelinats et que le coût par enfant est environ \$1 300 dans ceux qui ont les conditions de vie les plus terribles, il est fort probable que des dizaines de millions de dollars soient dépensés chaque année dans les orphelinats haïtiens, venant principalement de donateurs privés, de parents adoptifs potentiels et de volontaires.

Le coût de la fermeture d'un orphelinat

Lumos documente les coûts associés à la fermeture des orphelinats. L'exemple des ressources nécessaires décrit ci-dessous concerne l'établissement décrit dans l'Étude de cas n° 2 de ce document, dans lequel le cas de 41 enfants était particulièrement source d'inquiétude... Aucune institution alternative n'a pu être trouvée, alors Lumos a travaillé d'arrache-pied, avec IBESR et BPM, et a réussi à faire fermer l'orphelinat en 4 mois. 40 enfants ont été réunis avec leurs familles et 1 est transféré dans une famille d'accueil.

Coûts engagés :

DESCRIPTION	COÛT
Aide d'urgence dans l'institution/recherche des familles	\$5,025
Programmes de soutien aux familles réunies	\$6,418
Personnel – travailleurs sociaux, soignants, responsable de projet	\$16,392
Total	\$27,835

Cela signifie que le coût total par enfant pour fournir une aide d'urgence, rechercher les familles et réunir les enfants avec leurs familles était de \$680. C'est moins que ce que certains volontaires en voyages de mission payent aux orphelinats qui ont de mauvaises pratiques. Il faut noter que d'autres institutions ont des groupes d'enfants qui ont des besoins plus complexes, ou bien dont les familles sont plus difficiles à retrouver. Les coûts pour transformer la prise en charge de ces enfants seront donc plus élevés.

Pourquoi les orphelinats continuent-ils de proliférer en Haïti ?

Etant donné que les orphelinats sont chers et ont de mauvais résultats, et que la prise en charge dans les familles est beaucoup moins chère, pourquoi voit-on encore les orphelinats proliférer à si grande échelle en Haïti ?

Il semble que la réponse soit : un ensemble de facteurs :

- les mythes qui persistent autour de la notion d'orphelins et de prise en charge en orphelinats
- le désir d'aider chez de nombreux donateurs et volontaires bien intentionnés
- le manque de capacité du gouvernement pour intervenir dans chaque cas relevant de la protection de l'enfant.

Ensemble, ces facteurs donnent à des individus criminels des opportunités pour faire fonctionner des orphelinats comme des entreprises qui utilisent la traite des enfants pour générer du profit.

Il est bon de noter que beaucoup d'orphelinats en Haïti sont créés avec les meilleures intentions et leurs directeurs et fondateurs mettent tous leurs efforts pour prendre soin des enfants. Cependant, 85% des orphelinats sont non-réglementés et la recherche qui a été publiée, ainsi que l'évidence des cas présentés dans ce document, montrent que beaucoup exploitent et maltraitent les enfants.



Les financements en provenance d'organisations religieuses et l'aide apportée aux orphelinats

Une source importante de financement pour la prise en charge des enfants en Haïti vient du secteur religieux des Etats-Unis, qui comprend des églises (protestantes et catholiques), des projets paroissiaux caritatifs d'aide aux orphelins, des donateurs individuels (missionnaires et parrains d'enfants) et des équipes de volontaires en mission à court-terme.

Parce qu'il est relativement facile de voyager des Etats-Unis en Haïti, les visiteurs, les volontaires et les financements passent constamment d'un pays à l'autre avec très peu de surveillance de la part des gouvernements américain ou haïtien.

En Haïti, une large proportion des orphelinats sont confessionnels, gérés par des sœurs catholiques, des pasteurs haïtiens reliés aux églises américaines, et des missionnaires américains. Le fait que beaucoup soient non-réglementés rend toute surveillance financière difficile.

Trois exemples courants de financement confessionnel américain pour les orphelinats :

1. Des orphelinats haïtiens déjà créés qui obtiennent des fonds en acceptant ou en recrutant des équipes de volontaires missionnaires à court terme qui leur rendent visite régulièrement. Les visites génèrent des frais à payer pour chaque visiteur, ainsi qu'une augmentation des parrainages d'enfants lorsque des liens sont forgés avec les enfants.
2. Des volontaires américains bien intentionnés et motivés par leur foi sentent après leur visite en Haïti un 'besoin' pour créer un orphelinat, parce qu'ils ont cru que les enfants pauvres ou vivant dans la rue qu'ils ont vus sont des orphelins. Les volontaires rentrent chez eux, arrivent à convaincre leur église ou leur groupe paroissial d'ouvrir un nouvel orphelinat, qui peut être géré par des américains ou laissé aux soins d'un directeur haïtien – en maintenant un financement par l'église américaine partenaire.
3. Les sœurs catholiques financées par des congrégations catholiques basées aux Etats-Unis vivent dans et gèrent un orphelinat dans une communauté [locale] particulière. Elles considèrent les enfants comme étant leurs enfants et l'appel à diriger l'orphelinat comme une vocation de toute une vie.

Malheureusement, sans véritable surveillance de cet énorme mécanisme de financement, les groupes confessionnels peuvent tout à fait démarrer ou financer un orphelinat sans le déclarer officiellement. L'argent peut facilement finir par être mal utilisé sur des programmes qui ne répondent pas aux meilleurs intérêts des enfants, et en même temps, des groupes confessionnels et des individus bien intentionnés pensent qu'ils ne peuvent pas arrêter le financement sans risquer de porter atteinte au bien-être des enfants sous leur responsabilité.

Heureusement, le secteur confessionnel aux Etats-Unis finance également en Haïti une large gamme de programmes de prise en charge familiale, qui va de petits foyers thérapeutiques pour des enfants auparavant victimes de l'esclavage domestique, à des services de maternité qui cherchent à prévenir la séparation des mamans d'avec leurs bébés, ainsi que des formations professionnelles pour des jeunes adultes quittant les orphelinats.

Pour pouvoir en finir avec l'institutionnalisation des enfants et veiller à ce que les enfants ne soient pas victimes de la traite ou exploités dans les orphelinats, il est crucial de s'assurer que les groupes/communautés confessionnels des Etats-Unis continuent de donner, mais dirigent leurs dons vers des programmes appropriés en Haïti. L'influence des donateurs peut et doit être utilisée pour exercer une pression sur les orphelinats qui sont gérés ou financés par des groupes confessionnels, pour qu'ils commencent le processus de transition vers des programmes de prise en charge familiale. L'influence des donateurs pourrait être utilisée pour s'assurer que les directeurs des orphelinats ne détournent pas les dons, ne retirent pas de force les enfants à leurs familles ou n'exploitent pas les enfants.

Un certain nombre de campagnes de sensibilisation aux Etats-Unis soulèvent la question du besoin de meilleures pratiques de prise en charge dans les communautés et groupes confessionnels. L'association Faith to Action Initiative (Initiative de la Foi à l'Action) fournit des ressources et outils aux donateurs qui veulent changer la destination de leurs dons des orphelinats aux programmes de prise en charge familiale.⁵⁷ De plus, la Christian Alliance for Orphans (Alliance Chrétienne pour les Orphelins)⁵⁸ anime un groupe de travail en Haïti pour les groupes confessionnels œuvrant dans le secteur social en Haïti, et a récemment organisé un atelier en six sessions sur la transformation [nécessaire] des services de santé.

57 Faith to Action Initiative (2013) *From Faith to Action: Strengthening Family and Community Care for Orphans and Vulnerable Children in Sub-Saharan Africa, Second Edition* <http://faithtoaction.org/wp-content/uploads/2013/09/Faith-to-Action-Initiative-Publication.pdf>

58 <https://cafo.org>

Cependant, davantage d'efforts sont nécessaires dans ce domaine. Les donateurs confessionnels bien intentionnés, lorsqu'ils entendent le message que l'institutionnalisation est mauvaise pour les enfants et peut provoquer des pratiques de traite des enfants, peuvent trop rapidement arrêter leurs dons aux orphelinats en Haïti, sans s'assurer qu'un processus de transition est bien financé. Les donateurs devraient augmenter leurs dons pour s'assurer que les enfants puissent quitter les orphelinats correctement et en toute sécurité. Ce financement est essentiel pour un placement sûr des enfants, pour rechercher les familles et les réunir avec leurs enfants, et pour développer toute une gamme d'options de prise en charge alternatives, comme les services de soutien aux familles, les placements d'urgence en famille d'accueil et l'adoption.

Conclusions

Une idée fautive sur les orphelins et une surestimation des besoins de prise en charge en orphelinats en Haïti ont fait qu'une quantité importante de donations et activités volontaires ont été investies dans le pays par des personnes de l'étranger bien intentionnées. Alors que certains programmes ont un impact fort et répondent à de vrais besoins au niveau local, une partie considérable du montant investi dans les orphelinats a un effet nuisible.

L'accès au financement international a motivé la création d'orphelinats qui tirent profit de la traite d'enfants. Les témoignages dans ce rapport nous montrent des schémas clairement réguliers de créations d'orphelinats non-déclarés. Acheter des enfants et tromper ou forcer les parents, semblent être pratiques courantes dans le recrutement d'enfants pour les orphelinats. Des pratiques similaires ont été vues dans d'autres pays en voie de développement. Les enfants dénoncent – et les volontaires en sont témoins – les pires formes de maltraitance, négligence et exploitation dans les orphelinats. Des enfants disparaissent et meurent sans qu'il en soit fait mention nulle part.

Pourtant, il y a beaucoup de donateurs et de nombreuses voies d'accès aux dons, ce qui rend difficile de déterminer les sommes investies dans les orphelinats en Haïti. La plupart des orphelinats ne sont pas déclarés et il y a peu de comptes publiés, budgets ou rapports financiers disponibles. A ce jour, on ne connaît pas le montant des dons fournis aux orphelinats en Haïti, mais il est probable qu'il s'agisse de dizaines de millions de dollars par an. Cet argent pourrait et devrait être utilisé pour payer les programmes communautaires pour les soins de santé, services d'éducation, projets générateurs de revenus, l'assainissement et le logement. De tels services devraient permettre à la plupart des familles de prendre en charge leurs propres enfants. De bons services de familles d'accueil et d'adoption sont aussi nécessaires. Il existe des exemples de tels programmes, mais un investissement coordonné et régulier est nécessaire pour que ces pratiques se généralisent.

Le gouvernement haïtien a montré une volonté forte d'affronter le problème de la traite des enfants et entamer la transformation des services de soins et de protection des enfants. Cependant, des capacités limitées et un manque de ressources suffisantes font que les fonctionnaires motivés sont surchargés de travail pour aborder des problèmes d'une telle ampleur.

Il n'y a eu à ce jour que peu de poursuites à l'encontre des individus qui créent des orphelinats pour faire de la traite d'enfants. Encore une fois, on peut blâmer en partie un manque de capacité suffisante dans la police et le système judiciaire pour contrer ce type de criminalité. Cependant, à cela s'ajoute le fait qu'un grand nombre de personnes estiment que les orphelinats sont des endroits sûrs pour les enfants qui n'ont plus de familles. Sans système de réglementation ou d'inspection, il est difficile de savoir ce qui se passe derrière les murs de ces établissements.

Avec les exemples de fermetures d'orphelinats, entreprises par les services de protection de l'enfant et la police, en collaboration avec la société civile, nous pouvons voir qu'un nombre important d'enfants placés dans des orphelinats non-déclarés et de mauvaise qualité peuvent être pris en charge par leurs propres familles. Pour ceux qui ne le peuvent pas, on peut faire appel aux services de familles d'accueil dans la région.

On pourrait donc résoudre le problème de la prise en charge en orphelinats et de la traite d'enfants en Haïti. Cela nécessite une volonté politique de la part du gouvernement, qui a déjà été clairement exprimée. Cela nécessite un nombre suffisant de travailleurs sociaux diplômés et formés, d'officiers de police, de procureurs et de juges. Mais cela nécessite également un changement d'attitude de la part des donateurs et des volontaires de l'étranger. Une surveillance plus rigoureuse des programmes financés par les donateurs internationaux est nécessaire, pour garantir que leurs dons et le temps qu'ils fournissent dans les meilleures intentions ne soient pas investis dans la maltraitance, la négligence et des crimes contre les enfants les plus vulnérables d'Haïti.

Recommandations

Au gouvernement d'Haïti

[Il faudrait] renforcer les services de protection de l'enfant et les mesures judiciaires contre la traite des enfants, notamment :

- Mettre en place un système d'inspection correctement équipé, de grande qualité et indépendant pour tous les établissements s'occupant d'enfants, ayant pouvoirs de sanction et de poursuite des coupables, pour que personne ne puisse créer ou gérer une institution sans l'accord du gouvernement.
- Mettre en place un système adéquat pour enregistrer au quotidien les admissions dans et les décharges des institutions, ainsi qu'un système numérique pour suivre l'évolution des enfants à l'intérieur du système de soins.
- Augmenter le nombre de travailleurs sociaux de première ligne, pour soutenir les familles et garantir qu'elles aient accès aux services, réduisant ainsi le nombre d'enfants en institutions (prévention et réunification).
- Veiller à ce que tous les rapports sur les cas de maltraitance d'enfants dans les institutions soient documentés et suivis d'enquêtes dans des délais convenables. Créer et mettre en place un processus de plaintes pour les enfants et les familles.
- Garantir que le phénomène particulier de la traite d'enfants dans les orphelinats soit bien inscrit dans la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Traite.
- Mettre en place des équipes d'intervention mixtes spécialisées (travailleurs sociaux pour la protection de l'enfant, policiers et procureurs) pour traiter des besoins des enfants victimes de la traite, veiller à ce qu'ils soient secourus et protégés, que les coupables soient poursuivis et les enfants témoins soient soutenus tout au long du parcours et du processus judiciaire.
- Mettre en place un programme de sensibilisation au niveau local et des stratégies de communication sur les changements d'attitude [nécessaires] à l'intention des multiples parties prenantes, mettant en garde les familles contre les dangers d'un placement en orphelinat pour leurs enfants et faisant un travail d'éducation auprès des communautés locales et volontaires pour qu'ils arrêtent de soutenir les orphelinats.

Aux partenaires gouvernementaux bis et multilatéraux (NU, UE, gouvernement américain et autres)

Aider les efforts du gouvernement haïtien pour renforcer les systèmes de protection de l'enfant et affronter le problème de la traite des enfants, notamment :

- Veiller à ce qu'aucune des sommes provenant des dons ne soit utilisée pour construire, rénover ou soutenir des orphelinats. Élaborer un règlement interne pour empêcher cette pratique. Encourager d'autres donateurs à faire la même chose.
- Donner priorité aux investissements qui servent à renforcer les services d'aide à la santé, à l'éducation et services de soutien aux communautés locales qui permettent aux familles de prendre en charge leurs propres enfants.
- Donner priorité au financement d'IBESR pour réaliser les buts définis dans leur Stratégie pour la Protection de l'Enfant.
- Donner priorité à l'investissement dans le travail de la Commission pour la Lutte Contre la Traite, pour l'élaboration et la mise en œuvre de sa Stratégie Nationale et de son Plan d'Action.
- Soutenir la mise en œuvre de la stratégie pour la fermeture d'environ 140 orphelinats dans lesquels les enfants courent le plus grand risque d'être agressés, maltraités et victimes de la traite.
- Veiller à ce que tous les programmes internationaux d'aide au développement présents en Haïti tiennent compte de leur impact au niveau du développement social, de la protection de l'enfant et de la réduction de la traite des enfants. Par exemple, les programmes de sensibilisation à la sécurité alimentaire et l'éducation devraient être organisés de façon à atteindre les familles les plus vulnérables. Aucune aide internationale ne devrait soutenir les orphelinats.

- Veiller à ce que tout le personnel des partenaires bi et multilatéraux soit conscient de l'existence de la traite des enfants dans les orphelinats. Veiller à ce que tout travail volontaire effectué par ces personnes soit conforme aux meilleures pratiques et à la politique officielle de leurs gouvernements en matière d'aide au développement. Par exemple, l'Union Européenne a annoncé qu'elle donnait priorité à la transition d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge par des services d'aide aux communautés locales. Le plan d'action du gouvernement américain pour les enfants dans l'adversité (APCA) prend l'engagement de donner priorité à l'aide aux familles, à la réduction du nombre d'enfants en institutions, et n'apporte pas son soutien aux orphelinats.
- Veiller à ce que les membres des Forces du Maintien de la Paix des NU et autres employés ne fassent pas de volontariat pour/n'investissent pas dans les orphelinats.

Aux donateurs qui financent actuellement les orphelinats

- Veiller à ce que les orphelinats partenaires ne soient pas impliqués dans des pratiques nuisibles telles que : forcer les familles à abandonner leurs enfants en leur promettant une éducation ou leur offrant de l'argent pour laisser partir leurs enfants ; placer les enfants pour adoption de façon illégale ; utiliser les enfants pour récolter des fonds de l'étranger ou autres formes d'exploitation des enfants.
- Veiller à ce que les orphelinats partenaires soient déclarés correctement auprès du gouvernement haïtien, inspectés régulièrement et classés orphelinats 'verts' c.-à-d. ne présentant pas de risques immédiats importants pour les enfants qui y vivent.
- Identifier les forces et les atouts qui existent dans l'environnement dans lequel l'orphelinat est implanté (services éducatifs, soins médicaux, services sociaux, etc.) qui peuvent être utiles lorsque l'orphelinat commence sa transition vers un modèle de services basés sur la famille.
- Aider les responsables des orphelinats à s'engager dans des modèles plus appropriés de prise en charge et de soutien, pour garantir que tous les enfants puissent vivre dans leurs familles. Ceci devrait comprendre le financement d'activités comme : la recherche des familles et la réunification ; l'aide nécessaire aux familles pour qu'elles aient accès aux services de soins et d'éducation pour leurs enfants et qu'elles deviennent économiquement auto-suffisantes ; l'embauche de travailleurs sociaux compétents pour évaluer les besoins de chaque enfant ; l'offre de prise en charge thérapeutique et un travail de réhabilitation pour les enfants ; la fourniture de ressources nécessaires aux familles d'accueil et la préparation des jeunes adultes à leur transition vers l'autonomie.
- Apprendre [de l'expérience] des autres. Faire des recherches sur les meilleurs modèles de prise en charge pour les enfants qui vivent en dehors de leurs familles. Encourager le goût d'apprendre, une communication ouverte et les liens avec d'autres organisations et groupes paroissiaux qui fournissent des prestations de grande qualité d'aide aux familles et de prise en charge alternative.
- Ne pas arrêter vos dons à l'orphelinat tant qu'une transition complète n'a pas été faite vers des services d'aide aux familles, pour minimiser le risque de placer les enfants restants dans une situation encore plus dramatique. L'arrêt des dons peut entraîner une mauvaise alimentation, une réduction de personnel, une perte des frais de scolarités, entre autres...

Aux donateurs qui envisagent de financer des orphelinats

- Avant d'entreprendre un partenariat avec un orphelinat, prendre le temps de connaître le contexte. Se renseigner sur le pays, explorer le site de *Better Care Network*⁵⁹ pour voir les caractéristiques spécifiques du pays pour mieux comprendre la situation des enfants qui ne vivent pas dans leurs familles. Trouver ce qui est considéré comme les meilleures pratiques et ne jamais financer un orphelinat sans d'abord bien comprendre la communauté locale dans laquelle il est implanté.
- Après une recherche documentaire, établir des contacts avec d'autres personnes qui travaillent avec les enfants sur le terrain dans ce pays. Découvrir par la communauté locale et la société civile ce dont les familles ont besoin pour ne pas être séparées.
- Comprendre qu'il est très difficile d'assurer un suivi des donations et que même un orphelinat qui reçoit un financement d'organismes basés aux Etats-Unis peut détourner les fonds reçus et leurrer les donateurs.

59 <http://www.bettercarenetwork.org/>

- Étudier la possibilité de financer des programmes de soutien pour la préservation des familles, comme des programmes d'accès à l'éducation, l'eau potable, la garde d'enfants, la formation professionnelle ou les microcrédits d'entreprises, tous ces programmes étant plus susceptibles d'atteindre un bien plus grand nombre d'enfants et avec de bien meilleurs résultats.
- Aider l'orphelinat à faire une transition vers une prise en charge familiale.

Aux volontaires

- Les études montrent que les volontaires à court-terme font plus de mal aux enfants qu'ils veulent aider que ce qu'on a cru jusqu'ici. Un renouvellement constant de différents adultes dans la vie des enfants en orphelinats crée des troubles de l'attachement. A cause de cela, et à cause du manque de contrôle d'antécédents pour les volontaires, il est recommandé de ne pas faire de volontariat ou s'engager auprès d'enfants dans les orphelinats.
- Ne pas faire de 'tourisme volontaire', quand le volontaire verse de l'argent pour un placement d'une durée limitée dans un orphelinat dans le but de jouer avec des enfants vulnérables, les prendre dans les bras, leur faire des câlins ou leur faire la classe. C'est ce qui se passe habituellement pendant les vacances de printemps, les vacances d'été des collèves et pour les étudiants dans leur année sabbatique. S'engager seulement avec une agence qui a bonne réputation, ne demande pas de payer une cotisation et qui recherche avec soin des placements pour ses volontaires.
- Avant de s'engager dans quelque travail volontaire que ce soit auprès d'enfants à l'étranger, se renseigner pour connaître les besoins dans la communauté locale. Il peut y avoir une option pour aider à la préservation de la famille, ou des projets communautaires de développement, ou une aide alternative qui a un impact positif sur les enfants et les familles.
- Ceux qui sont en ce moment volontaires dans un orphelinat devraient envisager de faire passer le message en rentrant chez eux que les enfants devraient être dans leurs familles, pas dans des orphelinats. Ils peuvent penser à joindre une campagne de sensibilisation pour décourager d'autres personnes de faire du tourisme volontaire, récolter des fonds pour les projets soutenant la préservation des familles dans la communauté locale où l'orphelinat était implanté, ou bien encourager les églises, écoles ou organisations à ne plus envoyer d'équipes de mission à court-terme à l'orphelinat et à se concentrer au contraire sur le développement dans la communauté locale.
- Toute personne qui travaille actuellement comme volontaire dans un orphelinat et qui s'inquiète de pratiques nuisibles envers les enfants, devrait contacter des organisations locales réputées qui travaillent dans le domaine de la protection de l'enfant pour obtenir des conseils. Ils peuvent envisager de mettre fin à leur placement plus tôt que prévu, afin de minimiser les risques pour eux-mêmes ou pour d'autres.

w: www.wearelumos.org
e: info@wearelumos.org
Twitter: www.twitter.com/lumos
Facebook: www.facebook.com/lumos.at.work

Lumos Foundation, founded by J.K. Rowling, is a company limited by guarantee registered in England and Wales no. 5611912. Registered charity no. 1112575.

© Lumos. All rights reserved. (09.16)